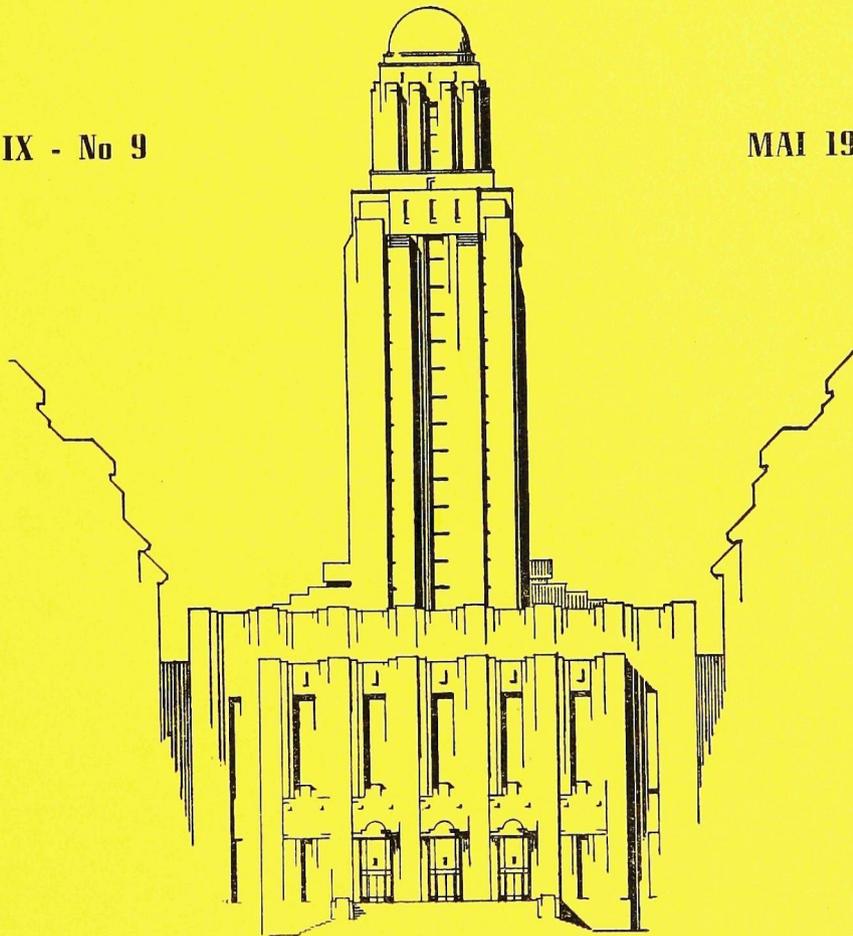


L'ACTION UNIVERSITAIRE

VOLUME IX - No 9

MAI 1943



SOMMAIRE

•••

LA FÊTE DES ANCIENS

Jules Labarre

**PREMIERS PAS DE L'INSTITUT DE
NUTRITION ET DE DIÉTÉTIQUE**

Rachel Beaudoin

L'ABOLITION DES SUBSTITUTIONS

Thibaudeau-Rinfret

**PÉDAGOGIE TRADITIONNELLE ET
PÉDAGOGIE NOUVELLE**

André La Rivière

A propos de quelques livres — Echos et nouvelles
Les Diplômés écrivent — Nécrologie

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

Comité exécutif:

Me Arthur Vallée, président.
Docteur Louis-Charles Simard, 1er vice-président.
Docteur Denis Forest, 2e vice-président.
M. Jules Labarre, secrétaire.
M. Gérard Parizeau, trésorier.
Docteur Stephen Langevin, ancien président.

Comité de publication:

M. Gérard Chaput, p.s.s. (Théologie)
Me Marcel Faribault (Droit)
M. Henri Gaudefroy, i.e. (Polytechnique)
M. Alfred Labelle, (Sciences sociales)
M. Léon Lortie, (Sciences)
Dr Pierre Smith, (Médecine)

Comité du Fonds des anciens:

Me Arthur Vallée, *président*, Mgr V. Joseph Piette, Sénateur Elie Beauregard, Juge Séverin Létourneau, Docteurs Stéphen Langevin, Louis-Charles Simard, Ernest Charron, MM. J.-Edouard Labelle, Olivier Lefebvre, Oswald Mayrand, A.-S. McNichols, Alphonse Raymond, Jules Labarre, *secrétaire*, Gérard Parizeau, *trésorier*.

Conseil général:

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants:
Agronomie: MM. Gustave Toupin et Fernand Corminboeuf.
Chirurgie Dentaire: Dr Conrad Archambault et Dr Gabriel Lord.
Droit: Me Roger Brossard, Me Marcel Faribault.
Hautes Etudes Commerciales: MM. Jean Nolin et Léonidas Joubert.
Lettres: MM. Jean-Marie Gauvreau et René Guénette.
Médecine: Dr Donatien Marion et Dr Jean Saucier.
Médecine Vétérinaire: Dr Ernest Jasmin et Dr E.P. Marois.
Optométrie: MM. Armand Messier et Charlemagne Bourcier.
Pharmacie: MM. Rodolphe Dagenais et Roger Barré.
Philosophie: Mlle Juliette Chabot et M. Jean Bégin.
Polytechnique: MM. Henri Gaudefroy et René Cyr.
Sciences: MM. Jules Brunel et Léon Lortie.
Sciences Sociales: Me Jean Cornez et Me Fernand Chaussé.
Théologie: M. Gérard Chaput, p.s.s. et M. l'abbé Irénée Lussier.
Le président de l'Association générale des étudiants.

L'honorable Henri Groulx.
Trésorier honoraire:

Jean Valiquette (H.E.C.)
Vérificateur honoraire:

L'Action Universitaire est l'organe de l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal

Les articles publiés dans l'Action Universitaire n'engagent que la responsabilité de leurs signataires.

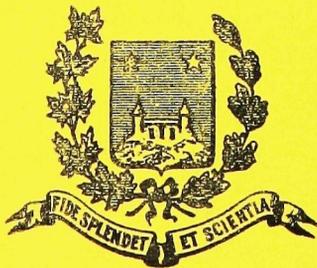
Rédacteur en chef: **RAYMOND TANGHE**

Rédaction et administration: 2900 Boulevard du Mont-Royal, Tél. AT. 9451 et AT. 9089.

L'Action Universitaire paraît chaque mois, sauf juillet et août. Abonnement: Au Canada, \$2.00; à l'étranger, \$2.50.

Impression et expédition "Le Courrier de Saint-Hyacinthe", Saint-Hyacinthe.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE — PHILOSOPHIE — LETTRES
SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE — PHARMACIE — SCIENCES
SOCIALES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES — GENIE CIVIL —
OPTOMETRIE — AGRONOMIE — MEDECINE VETERINAIRE —
COMMERCE — ENSEIGNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE —
MUSIQUE — DESSIN — ART MENAGER — TOURISME — ELOCU-
TION — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES GARDES-MALADES —
HYGIENE SOCIALE APPLIQUEE.

Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRETARIAT GÉNÉRAL

2900, BOULEVARD DU MONT-ROYAL — MONTREAL

VOUS EST-IL ARRIVE de penser en nommant un particulier comme votre exécuteur testamentaire que:

Vous exposez à toutes sortes d'éventualités ceux qui vous sont chers;

La maladie ou la mort peut l'empêcher de remplir ses fonctions;

Il peut ne pas toujours disposer du temps nécessaire pour l'administration efficace de votre succession;

Celui qui lui succédera pourra ne pas avoir la compétence et l'impartialité voulues;

En désignant le "SUN TRUST" pour exécuter vos volontés, auquel vous pouvez adjoindre un parent ou ami, vous vous assurez:

SECURITE — COMPETENCE — PERMANENCE
IMPARTIALITE

Le SUN TRUST Limitée

Arthur Vallée, C.R., LL.D., président

Hervé Prévost,
directeur général

Gérard Favreau,
secrétaire

Siège social

10 ouest St-Jacques
MONTREAL

Succursale

132, St-Pierre
QUEBEC

*Devenez un habitué
du cinéma français!*

VOS SOIREES VOUS
LAISSERONT UN
SOUVENIR TOUJOURS
AGREABLE!

FRANCE - FILM

Compagnie canadienne-française,
première et seule distributrice
du film parlant français

EDIFICE RAILWAY EXCHANGE
637 OUEST, RUE CRAIG — MONTREAL

The Superheater Company,
Limited

et

Combustion Engineering
Corporation Limited

Spécialistes en équipement de
moulin à vapeur énergétique

••

Dominion Square Building
Montréal

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE

fondée en 1902

Exécutrice testamentaire et fiduciaire

VOUTES DE SURETE

Hon. E.L. Patenaude
Président

J. Théo. Leclerc
Vice-Président et
Directeur Général

Siège social: MONTREAL

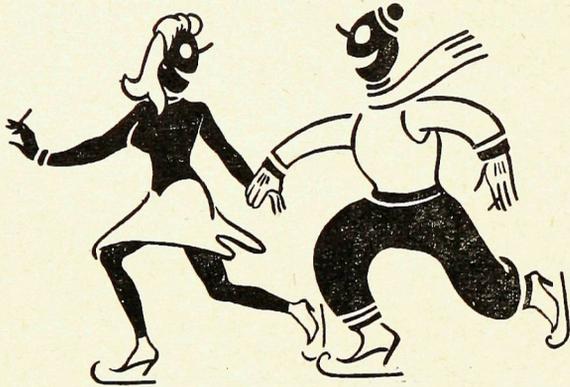
(Immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien)

5 EST, RUE ST-JACQUES

AGENCES

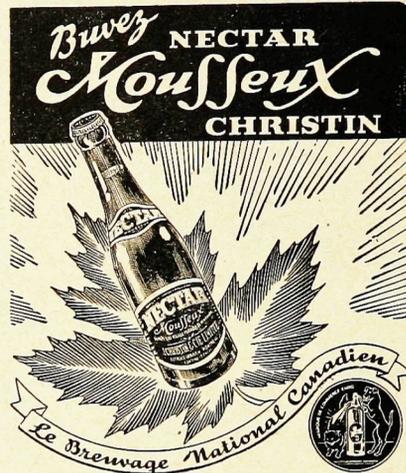
Québec — Winnipeg — Regina
Edmonton — Vancouver

populaires



● Les Sweet Caps sont de la meilleure compagnie. Elles sont si douces, si rafraîchissantes parce qu'elles rendent plus agréable encore chaque moment de plaisir. Comme elles sont faites de 38 classifications de tabacs virginien du meilleur choix, il n'est que naturel que ce soient les cigarettes les plus populaires au Canada.

Cigarettes Sweet Caporal



PLUS DELICIEUX QUE JAMAIS

LE NECTAR
Mousseux
CHRISTIN

CONTIENT MAINTENANT
LA PRECIEUSE

VITAMINE B¹

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR ENRAYER LA SYPHILIS

La syphilis ne sera jamais enrayerée si l'on se contente d'appliquer le traitement à ceux qui l'acceptent de leur plein gré. Aussi faut-il de toute nécessité appliquer la loi, qui rend le traitement obligatoire pour tous les syphilitiques infectés depuis moins de quatre ans et, même au-delà de ce délai, pour la femme syphilitique durant ses grossesses.

Les personnes qui tombent sous le coup de cette loi et qui refusent ou négligent leur traitement, doivent être rapportées sur la formule M.V. II, dans un délai de vingt jours, et leur nom et adresse être révélés au directeur de la Division des Maladies Vénériennes, afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour leur faire accepter le traitement.

En vue d'assister ces malades négligents ou simplement ignorants, de prévenir de nouvelles infections, et, par là même, de protéger le public, le Ministère de la Santé a organisé un service social qui s'étend à toute la province et a pour fonctions:

1. La surveillance des malades infectieux qui ne se soumettent pas au traitement;
2. La recherche des sources d'infection et des contacts, c'est-à-dire des personnes qu'un malade a pu infecter et de celle qui l'a contaminé lui-même.

L'enquête épidémiologique est menée avec discrétion et ses résultats sont strictement confidentiels. Nous prions instamment messieurs les médecins de se procurer et de fournir les renseignements nécessaires pour la mener à bonne fin, toutes les fois qu'ils auront découvert une nouvelle infection, sans avoir l'assurance que la personne responsable de la contamination est déjà sous traitement.

Une entière collaboration entre la profession médicale, la Division des Maladies Vénériennes et le public en général est nécessaire pour assurer le contrôle de la syphilis. De leur côté, le directeur de la Division et ses adjoints s'efforcent en tout temps d'aider les médecins dans l'application de la loi ou dans les difficultés que présentent parfois la direction du traitement et l'interprétation des réactions sérologiques.

Les formules légales et autres, des publications de propagande, et des reproductions d'articles parus dans les revues médicales seront distribués sur demande. S'adresser à 89 est, rue Notre-Dame, Montréal.

DIVISION DES MALADIES VENERIENNES

Le ministère de la santé et du bien-être social

Dr JEAN GREGOIRE
sous-ministre

HONORABLE HENRI GROULX
ministre

Les Anciens ...

SERONT DE LA FÊTE!

Les autorités de l'Université ont décidé de célébrer, le 3 juin, par une grandiose cérémonie, l'inauguration officielle du nouvel immeuble du Mont-Royal. Les représentants de toutes les commissions administratives et académiques de l'Université de Montréal, des représentants des principales universités canadiennes, de la Fondation Rockefeller, de la Fondation Carnegie, des Corps publics de la province et du Dominion, seront conviés à cette manifestation. On y décernera des grades honorifiques à plusieurs personnalités qui ont contribué à l'oeuvre universitaire.

Un sentiment de fierté bien légitime et de joie intense remplira ce jour-là le coeur de tous ceux dont l'idéal, si longtemps contenu, se réalise enfin. Les plus beaux espoirs animent ceux dont la mission est d'assurer à ce temple nouveau, aux lignes sobres, aux perspectives imposantes — symbole d'ordre, de clarté, de progrès — toute la vie qui lui convient, c'est à dire les meilleurs éléments de production de l'intelligence humaine. La société canadienne-française célébrera enfin, pendant ces trop courtes heures de réjouissance, sa plus grande victoire: celle du bon sens et de la justice sur les forces de l'incompréhension, de la critique, de la calomnie.

Les diplômés ne resteront pas étrangers à cette fête, eux qui ont suivi de près l'évolution laborieuse de leur *Alma Mater*, qui en ont ressenti les malheurs et en ont généreusement partagé les épreuves. On ne saurait douter de l'unanime sympathie des Anciens dans une circonstance aussi heureuse si l'on songe que, il y a sept ans, le 26 mai 1936, à une époque où tout allait mal pour l'Université, où l'incertitude et le pessimisme rongeaient le zèle des professeurs et des étudiants et minaient la confiance du public, les diplômés, au nombre de deux mille, répondant à l'appel de leur Association, assiégèrent l'immense salle de la bibliothèque centrale et prirent en quelque sorte possession de l'immeuble, dont la carcasse inachevée faisait l'objet de tant de critiques. D'ailleurs les Anciens connaissent trop bien le rôle d'une université forte et prospère dans le monde civilisé pour ne pas participer chaleureusement à l'événement du 3 juin.

L'Association générale des Diplômés a organisé, pour ses membres, leur famille et leurs amis, un concert dans la grande Salle des Fêtes de l'Université. Ce gala musical, exécuté par l'Orchestre des Concerts symphoniques, sera dirigé par Maître Désiré Defauw. Il aura lieu le 3 juin, à huit heures quarante-cinq précises, dans le nouvel immeuble du Mont-Royal.

Il importait que les émotions, les sentiments d'admiration qui saisissent ceux qui, pour la première fois, franchissent les portes centrales, fussent consacrés dans l'harmonie par une apothéose musicale. On ne pouvait souhaiter mieux, pour sceller ce jour mémorable, que le concours des artistes distingués qui ont accédé à la demande de l'Association.

Ce grand ralliement des Anciens marquera l'indéfectible solidarité de tous les membres de l'immense famille universitaire. Il appartient à chacun d'y être fidèle.

Jules LABARRE

**ACHÈTE BIEN...
QUI ACHÈTE CHEZ**

Dupuis Frère
FRÈRES

MONTRÉAL

1943 est l'année de notre
75^{ième} Anniversaire

APPAREILS DE LABORATOIRE

Nous avons toujours en magasin un assortiment complet d'appareils en usage dans les laboratoires de chimie.

La marchandise que nous offrons en vente est garantie contre toute défectuosité et les prix en sont des plus modiques.

**Microscopes Microtomes
Lames Lamelles
Ballons Bêchers
Verrerie graduée, etc. etc.**

**Fisher Scientific Company Ltd
904-910 RUE SAINT-JACQUES,
MONTRÉAL, QUÉ.**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE**

La Sauvegarde

**Siège social
MONTRÉAL**

**CONTRATS D'ASSURANCE - VIE
SOUS TOUTES SES FORMES**

**L'homme soucieux
d'une tenue impeccable,
se doit de
visiter les studios**

**Complets,
Paletots,
Tailleurs pour dames,
Uniformes.**

De Serres & Gamache

*Marcel Gamache
Henri De Serres*

**EDIFICE ST - DENIS
354 est, Ste-Catherine
Ch. 55 — HA. 8339**

**Vêtements sur mesure
finis à la main.**

L'ABOLITION DES

Substitutions

THIBAudeau - RINFRET
Juge de la Cour Suprême

Je n'ai pas choisi le sujet dont je vais m'entretenir avec vous. L'invitation de votre président porte en toutes lettres: "Nous serions très heureux que vous acceptiez de venir nous parler des Substitutions."

C'est un sujet rébarbatif. Je me souviens encore de toute la terreur qu'il nous inspirait lorsque j'étais à l'université et que nous sentions approcher les examens.

Il y avait alors parmi les professeurs, il était, en même temps, l'un des examinateurs du Barreau, un homme qui a joué un rôle considérable: bâtonnier de Montréal, puis bâtonnier général de la province, chevalier de la Légion d'Honneur, député, puis juge de la Cour d'Appel: Honoré Gervais. Il était doué d'une volonté opiniâtre et d'une force de travail prodigieuse qu'il mit au service de la cause de la haute éducation. On ne saurait oublier, en effet, le grand intérêt qu'il porta à l'enseignement des beaux-arts, à l'École Polytechnique, à la fondation de l'École d'Architecture et surtout à l'École des Hautes Etudes Commerciales. Bref! j'éprouvais pour lui le respect mêlé de crainte qu'un homme haut placé, professeur de droit international et de procédure civile et plus tard professeur de droit civil, peut inspirer à un humble étudiant qui songe à tous les instants que c'est devant ce haut personnage qu'il devra comparaître pour subir l'examen final.

Je le rencontrai quelques jours avant la grande épreuve. Sans doute, il se rendit compte de mes sérieuses inquiétudes. Et, sous forme d'encouragement, il me dit: Piochez les substitutions! Eh bien! pour augmenter mon effroi et pour aggraver mes angoisses, il n'eût pu faire un plus mauvais choix. Son conseil, qui me paraissait être un épouvantail et qui pouvait devenir une menace, me mit dans tous les états et me hanta jusqu'au jour décisif, alors que je m'aperçus qu'il n'y avait là qu'une boutade, puisque, à l'examen écrit, on ne posa aucune question sur le sujet fatal, et que, à l'examen oral, celui-là même qui m'avait tant effrayé à l'avance, m'accueillit avec cette bienveil-

lance et cette bonhomie souriante dont il possédait des réserves inépuisables.

Je suis résolument contre le principe des substitutions et en faveur de leur abolition dans le système de droit de la province de Québec.

J'ignore si c'est pour cette raison que votre président m'a demandé de venir vous en parler. En effet, quand j'ai eu l'occasion d'exposer mes idées sur ce sujet devant la Conférence des Juristes de langue française à Ottawa et à Hull, puis devant l'Association du Jeune Barreau du district de Québec, on m'a assuré que ma thèse avait des chances d'obtenir une faveur certaine auprès des étudiants en droit.

Si cela est exact, je suis d'avis que les étudiants ont raison; car les prescriptions du Code relatives à la substitution fourmillent d'enchevêtrements et sont d'une complication inouïe, que son utilité fort discutable ne justifie en aucune façon.

Je vois que l'on vous a annoncé une causerie de ma part. Cela ne décrit pas exactement mes véritables intentions. J'ai plutôt le dessein de prononcer un plaidoyer. Ce ne sera pas un dîner-causerie; ce sera, si vous le voulez bien, un *dîner-plaidoyer*. Je redeviens avocat et vous êtes les juges. Je commence mon argumentation.

Il ne sera pas question de la substitution vulgaire. Elle est inoffensive. On peut même dire qu'elle a du bon sens. Nous allons lui laisser son nom et l'abandonner à son sort.

Je m'attaque à la substitution fidéicommissaire.

Et d'abord, ce procédé de substitution doit sa naissance à *une intention de fraude*. Quand j'étais jeune avocat, un vieux praticien avait, devant moi, fait cette plaisanterie: "Il est très important de bien connaître la loi, pour mieux savoir comment s'y prendre pour la contourner!" C'est ce dont s'étaient avisés certains testateurs de l'ancienne Rome.

Nos ancêtres en droit civil avaient cru devoir exclure de la capacité de recevoir par testament un nombre de personnes qui augmentait graduellement.

Or, pour éluder la loi, des testateurs eurent l'heureuse idée de léguer leurs biens à des personnes capables de recevoir, et de les prier, à titre de confiance et en secret, de remettre ces biens à d'autres personnes prohibées et incapables. Apparemment il y avait alors quelques personnes à qui on pouvait encore faire confiance. Le testateur s'en rapportait à la foi de celui qu'il avait nommé pour son successeur: *Ejus fidéi committebat*. D'où le mot fidéicommiss.

Naturellement, cette disposition était nulle. Elle ne comportait aucune sanction. L'incapable n'avait point d'action pour se faire rendre les biens. Le legs ainsi qualifié était illégal. Il était institué en fraude de la loi. Telle est pourtant l'origine de la substitution fidéicommissaire. Elle est née dans l'iniquité.

Puis, elle ouvrit la porte à un second genre de fraudes. Comme on pouvait s'y attendre, il arriva que l'héritier nommé trompa la confiance qui avait été placée en lui et s'abstint de rendre la succession. Les abus de confiance se multiplièrent et soulevèrent la conscience publique.

En pareilles circonstances, on eût pu croire que le remède tout indiqué était de punir les violateurs de la loi, d'assurer le respect de la justice en édictant des sanctions rigoureuses contre le coupable et ses complices.

Mais non! L'empereur Auguste, qui fut souvent mieux inspiré, écarta cette méthode ordinaire et évidente de réprimer les abus; et de ce fidéicommiss illégal il fit une obligation civile. On alla même jusqu'à créer la fonction d'un prêteur *ad hoc*, où s'entrevoit déjà la notion du patronage, le *praetor fidéicommissarius*, pour assurer la remise des biens par le fiduciaire au véritable légataire.¹ On légalisa l'institution; et, de cette façon, sans doute, on fit cesser l'illégalité; mais cela n'en faisait pas disparaître les inconvénients. C'en fut assez, cependant, pour que les testateurs s'en donnassent à cœur-joie et les fidéicommiss furent dès lors en grande faveur. On y vit un moyen de perpétuer les biens dans les familles. On les fit passer d'un successeur à un second, du second au troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que la durée du fidéicommiss devint illimitée. Et toujours "sans que les possesseurs successifs pussent aliéner ou hypothéquer les biens qu'ils étaient chargés de rendre".

L'empereur Auguste avait lancé le monde dans un beau marasme!

¹ N.B. Bien entendu: il ne s'agissait que de la transmission des biens à un légataire capable de recevoir. On ne poussa pas l'audace jusqu'à contraindre la transmission à un incapable.

Il fallait une réaction. Les *Novelles* de Justinien remirent un peu d'ordre dans ce chaos, en arrêtant ce débordement de transmissions, il n'y a pas d'autres mots, et en limitant cet enthousiasme au quatrième degré.

C'est dans ces conditions que le Moyen-Age en hérita. Son accueil fut assez froid. Bon nombre de Coutumes refusèrent de l'admettre, ou n'y consentirent qu'avec des restrictions. La Coutume de Bretagne n'en voulut pas. La Coutume de Normandie la resserra dans des bornes très étroites. Mais là où elle était permise, on substituait indéfiniment.

Ah! si l'empereur Auguste eût été à la fois plus perspicace et plus énergique, il eût évité au monde juridique tous les ennuis qui s'en suivirent et aux étudiants en droit de toutes les époques bien des maux de tête et des cauchemars!

* * *

Ces successions artificielles, comme on les a appelées, finirent par donner lieu à des contestations et à des litiges de toutes sortes. Il devint nécessaire d'intervenir. Voici quelques étapes de cette intervention:

1553. La royauté s'émeut et ordonne la publicité des substitutions, par insinuation au greffe de chaque juridiction.

1560. L'Ordonnance d'Orléans défend à l'avenir des substitutions ayant plus de deux degrés.

1566. L'Ordonnance de Moulins arrête d'office à quatre degrés les substitutions antérieures à l'Ordonnance d'Orléans. Législation rétrocative, comme on le remarquera.

1730. Le célèbre Chancelier d'Aguesseau écrit au Premier Président du Parlement d'Aix (le 24 juin): "*L'abrogation entière de tous fidéicommiss serait peut-être, comme vous le pensez, la meilleure de toutes les lois; et il pourrait y avoir des moyens plus simples pour conserver dans les grandes maisons ce qui servirait à en soutenir l'éclat; mais j'ai peur que, pour y parvenir, il ne fallût commencer par réformer les têtes, et ce serait l'entreprise d'une tête qui aurait elle-même besoin de réforme. C'est, en vérité, un grand malheur que la vanité des hommes domine sur les lois mêmes...*"

Notons-le bien: cette réflexion du grand chancelier, dont Rolland de Villargues remarque que "l'extrême circonspection est bien connue", remonte à l'année 1730.

Cependant, quand d'Aguesseau rédigea l'Ordonnance d'août 1747, bien qu'il y déclara dans son préambule qu'elle "était destinée à prévenir le retour du grand nombre de procès qui s'étaient élevés sur l'interprétation de la volonté, souvent équivoque, du donateur ou testateur, soit sur la

composition de son patrimoine, soit sur les différentes déductions dont les fidéicommissaires sont susceptibles...”, il se contenta d’apporter certaines réformes, mais il n’osa pas tenter l’abrogation entière, dont il s’était déclaré partisan et qu’il avait préconisée dans sa lettre au Président du Parlement d’Aix.

Le mérite de l’abrogation entière, en France, revient à la loi du 14 novembre, 1792. A partir de ce jour, il ne fut plus permis de substituer à l’avenir, et la loi déclara sans effet les substitutions antérieures qui ne seraient pas ouvertes à l’époque de sa publication. Elle ajouta que les substitutions ouvertes lors de cette publication n’auraient d’effet qu’en faveur de ceux qui auraient alors recueilli les biens substitués ou le droit de les réclamer.

Puis vint le Code Napoléon qui manifesta, si je puis dire, son aversion pour la substitution fidéicommissaire non seulement en maintenant l’abrogation proclamée par la loi de 1792, mais en annulant même la disposition principale. C’est-à-dire que depuis la mise en vigueur du Code Napoléon, en France, non seulement toute substitution fidéicommissaire est illégale, mais une donation ou un testament qui en contient une est nul dans son entier. On est allé jusqu’à s’écarter de la règle générale que, dans un testament, une clause prohibée est simplement considérée comme non écrite.

Je rappelle pour mémoire l’article 896 du code civil français: “*Les substitutions sont prohibées—*

“Toute disposition par laquelle le donataire, l’héritier institué, ou le légataire sera chargé de conserver et de rendre à un tiers, sera nulle, même à l’égard du donataire, de l’héritier institué, ou du légataire.”

Tant par la jurisprudence que dans la doctrine, ce texte de consentement unanime a été interprété comme énonçant une règle d’ordre public.

Ainsi, dans les pays d’origine de notre droit civil, la substitution fidéicommissaire est née, à Rome, dans une atmosphère de fraude, puis, en France, elle s’est éteinte sans phrase et sans gloire.

* * *

Cent cinquante ans après l’adoption de l’article 896 du Code Civil français, la province de Québec se débat encore dans les affres de cette substitution. Car, à l’instar du chancelier d’Aguesseau, nos codificateurs ont manqué de courage. Ils l’admettent dans leur Rapport (janv. 1864, t. 2, page 190, art. 186:—

“Le nouveau droit français ne nous présente ici rien d’analogue. Les substitutions, dont le code (français) évite le nom par égard pour les idées du temps, y sont cependant admises, mais avec de grandes restrictions, quant à l’étendue des biens, aux personnes ainsi gratifiées et à la durée...”

Puis, après nous avoir fait part de leurs hésitations, ils ajoutent:

“C’est là encore un des cas où ils (les Commissaires) n’ont pas voulu suggérer de changements qui tiennent à l’ordre public; mais ils recommandent qu’on s’occupe de préciser l’étendue dans laquelle cette accumulation des propriétés foncières pourra être permise au moyen de l’emploi des revenus.”

Et voilà! Combien de temps encore nous faudra-t-il attendre pour que la Législature enlève de notre code civil ces prescriptions compliquées, aux avantages problématiques et discutables, dont les inconvénients insurmontables constituent une entrave constante au progrès?

La prohibition des substitutions a pour justification principale le danger que celles-ci font courir à l’économie publique en mettant les biens affectés hors du commerce. Mais il y en a bien d’autres. Cette immobilisation des biens substitués porte atteinte au crédit et aux affaires.

Il ne faut pas craindre d’affirmer que nul chapitre du Code Civil n’a donné lieu à un plus grand nombre de procès interminables et ruineux, avec le résultat que le but que se propose le donateur ou le testateur (le maintien des biens familiaux) entraîne sa propre destruction à la fois parce que les litiges provoqués par la disposition engloutissent très souvent une partie notable du capital de la succession et, ce qui n’est pas négligeable, créent dans les familles des discussions et des inimitiés que le temps ne réussit pas à effacer.

Comme on dit au Palais, à l’appui de ces prétentions, je voudrais citer:

- 1—d’AGUESSEAU, tome IXe contenant les Lettres sur les matières criminelles et sur les matières civiles (Edition de Paris, 1776). Lettre 360 du 24 juin 1730.
- 2—JURISCLASSEUR CIVIL, vbs. *Donations et Testaments*, s 8.
- 3—PAUL VIOLLET. Histoire du Droit Civil Français, 3e éd., c. 3, “Des substitutions”, au sous-titre “Des substitutions depuis le XVIe siècle”.
- 4—ROLLAND de VILLARGUES. Des substitutions prohibées, 3e éd. ch. 2, art. 11.
- 5—Même auteur, ch. 2, arts. 15 et 16.
- 6—MONTESQUIEU. L’Esprit des lois. Passage cité par Rolland de Villorgues, dans son livre “Des substitutions prohibées”, c. 2, art. 18.
- 7—ROLLAND de VILLARGUES, ch. 2, art. 21.
- 8—THEVENOT D’ESSAULE. Traité des substitutions, annoté par M. Mathieu, juge de la Cour Supérieure à Montréal, s. 4, art. 57.
- 9—DALLOZ. Répertoire de jurisprudence, tome XLI, vbo. “Substitutions”, art. 17.
- 10—PLANIOL et RIPERT. Traité pratique de droit français, tome V, art. 284.

Spécialité : Examen de la vue
Ajustement de verres

Téléphone: HA. 5544

PHANEUF — MESSIER
OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, RUE SAINT-DENIS
(Tout près de la rue Ontario)

MONTRÉAL

Comme vous pouvez le constater, Messieurs, je viens d'appeler à mon secours des auteurs et des commentateurs cités tous les jours devant nos tribunaux, et qui généralement, quand ils se prononcent en faveur de la thèse que nous soutenons, nous font gagner nos causes.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que presque tous les inconvénients signalés par ces auteurs existent également chez nous.

Qu'attendons-nous pour faire disparaître cette encombrante institution, cette entrave intolérable à la libre circulation des biens, ce mode de transmission suranné, qui est antisocial dans ses effets?

A peu près tous les pays s'en sont débarrassés. Dans la plupart des législations étrangères les substitutions sont prohibées comme en France, et même plus sévèrement, car plusieurs codes ont rejeté l'exception admise par les arts. 897 et 1048 du Code Français.

A la suite d'une causerie prononcée sur le même sujet, à Québec, l'on m'a écrit: "Je vois que vous en avez à la substitution. Mais que faites-vous de la liberté de tester?"

Je ne m'attendais pas à cette objection parce que, je l'avoue, je n'y vois pas le point de relation avec la substitution.

Tester, c'est disposer d'un bien que l'on a. Substituer, c'est disposer d'un bien que l'on n'a plus. Je concède que, de son vivant, on ait la plus entière liberté de léguer ce que l'on possède; mais je trouve antijuridique que l'on puisse continuer de léguer après que l'on est mort. C'est vraiment tenter de rééditer "Les Morts qui parlent".

C'est bien ainsi que l'entend Merlin dans son Répertoire de Jurisprudence (Vol. 32):

"Le droit de disposer de la sorte est une exception à la règle qui restreint à nos propres biens la liberté que les lois civiles nous ont accordée de tester."

Et le Juris-Classeur Civil:

"Il serait plus explicable que les uns et les autres eussent été dominés, sans l'exprimer, par une considération analogue à celle qui a dicté l'article "1130," (N.B. C'est l'article du code français qui défend de renoncer à une succession non ouverte, ou de faire aucune stipulation sur une pareille succession, même avec le consentement de celui de la succession duquel il s'agit.)

Le Juris-Classeur poursuit:

"par la considération de ce qu'il y a d'antijuridique à laisser un individu intervenir par anticipation, soit conventionnellement, soit autoritairement, dans le règlement futur d'une succession étrangère, en y imposant d'avance la dévotion d'un bien qui, ayant été aliéné par lui, est devenu, à son égard, bien d'autrui."

Ce n'est pas mettre en échec le principe de la liberté de tester que, suivant l'expression de Planiol et Ripert (Vol. V. par Trasbot, 297) "défendre de régler la succession d'autrui".

Rolland de Villargues appelle cela: "disposer pour le temps où nous ne serons plus". Et avec une ironie, qui ne manque pas de grandiloquence, il vante le législateur qui, "en reculant le terme que la nature semble avoir fixé pour l'exercice de la propriété, a reculé celui de la vie elle-même: du moins, il nous est permis de nous faire survivre par notre volonté et de commander encore quand la tombe s'est refermée sur nous!"

Je ne vois pas en quoi l'abolition de la substitution fidéicommissaire pourrait être considérée comme une atteinte à la liberté de tester. Le droit

Gaston LeBlanc Président	Roland Lepage Vice-Président
O. LEBLANC & FILS Ltée	
Assurance Générale	
266, Notre-Dame Ouest	MONTREAL

CHARTRE, SAMSON & CIE		
Comptables Agréés — Chartered Accountants		
Montréal	Québec	Rouyn
Ch. 525, 132, rue St-Jacques Ouest, HARbour 4295		

Crédit Foncier Franco-Canadien	
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	
5 RUE ST-JACQUES EST	
SIÈGE SOCIAL	
MONTREAL	
•	
SUCCURSALES: QUÉBEC - TORONTO - WINNIPEG	
RÉGINA - EDMONTON - VANCOUVER	
(PROPRIÉTÉS À VENDRE)	

BISCUITS	CONFISERIES
DAVID & FRÈRE	
Limitée	
Téléphone AMherst 2115*	1930, RUE CHAMPLAIN MONTREAL

du testateur de disposer des biens qu'il possède de son vivant serait maintenu dans son intégrité. Il lui serait seulement défendu de continuer après sa mort à exercer des droits sur des biens qu'il ne possède plus.

Et, à mon humble point de vue, cette réforme aurait, au contraire, pour effet de donner une extension plus complète au principe de la liberté de tester, en supprimant les grevés et, par le fait même, en empêchant un mort de limiter ou même d'anéantir la liberté de tester de ses successeurs.

Je ne vous cache pas que, de concert avec certains commentateurs français, je trouve que permettre à un individu de contrôler ses biens après sa mort frise l'immoralité.

Un autre m'a dit: "De grâce, ne touchez pas à nos vieilles lois françaises!" Je fus tenté de répondre par un dicton qui a cours dans notre province: "Ne soyons pas plus catholiques que le Pape!" Et puisque la France, d'où nous l'avons importée, a aboli la substitution fidéicommissaire, par suite de quel scrupule serions-nous empêchés de l'imiter?

Admettons-le franchement: il ne faut pas céder à l'inclination de perpétuer des règles, mêmes traditionnelles, lorsque de nouvelles conditions économiques et les nécessités de la vie ont enlevé à ces règles leur raison d'être et la justification de leur maintien. Les motifs qui les ont fait accueillir à une époque maintenant reculée ont depuis longtemps cessé d'exister. Du reste, c'est ce qui est admis par la quasi-unanimité des commentateurs français; et c'est ce qui a entraîné, en France, l'abolition de la substitution, perpétuée par le Code Napoléon. Et c'est toujours Rolland de Villargues qui écrit (p. 17, no. 16):

"Tandis qu'autrefois la substitution pouvait créer un certain lien dans les familles, elle les troublerait aujourd'hui par des discussions sans nombre, et ne paraîtrait plus qu'un contrevention aux droits sacrés de la nature... tant il est vrai que certaines institutions dépendent des mœurs et des usages existant au temps où elles s'établissent, et doivent disparaître alors qu'ils viennent à changer!"

Il ne faut pas, dit Georges Duhamel dans l'un de ses "Discours aux nuages" (p. 216), "il ne faut pas s'enchaîner à des idées presque mortes et que tout le monde abandonne".

La substitution fidéicommissaire est une institution qui a cessé de correspondre aux mœurs de notre société. Il convient, suivant un joli mot du patron de votre Conférence, "il convient d'opérer le rajeunissement du droit".

Ne nous laissons pas effrayer par la crainte de toucher à une vieille législation qui est actuellement vermoulue. Je pense à cet aphorisme de Lord Dewar: "The greatest mistake you can make in this life is to be continually fearing that you will make a mistake."

Si quelqu'un parmi nous tient absolument à maintenir sa fortune intacte, si tant est qu'il soit désormais possible d'acquérir une fortune, s'il tient, au détriment de ses enfants, à favoriser ses petits-enfants dont il ignore les futures capacités, qu'il se serve de la fiducie qui est destinée à remplacer la substitution et qui en réunit les avantages, s'il en est, tout en évitant tous les inconvénients. Qu'il fasse comme ce brave homme dont nous avons devant nous le testament, il n'y a pas très longtemps. Il y fit insérer cette clause: "Ce testament ne doit pas être interprété comme établissant une substitution".

Mon plaidoyer est terminé. Je souhaite ardemment vous avoir convaincus. J'espère, en tout cas, ne pas vous avoir trop ennuyés.¹

THIBAUDEAU-RINFRET
Juge de la Cour Suprême

¹ Causerie prononcée par l'Hon. Juge Thibaudreau-Rinfret, devant la Conférence Mignault des étudiants en droit de l'Université de Montréal.

Aimé Geoffrion, C.R. C. Antoine Geoffrion, L.L.L.
J. Alex. Prud'homme, C.R. Paul S. Major, L.L.B.
Guillaume Geoffrion
Geoffrion & Prud'homme
Avocats et procureurs
HARBOUR 8177 112 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL



Tél. CRescent 4768

Soir: } CR. 8646
DO. 7919

LA PLOMBERIE NATIONALE ENRG.

REPARATIONS ET AMELIORATIONS
Service rapide — Jour et nuit

ADELARD HUDON & FILS, prop.

119 OUEST, RUE ST-VIAEUR

Premiers pas de

L'INSTITUT DE NUTRITION ET DE DIÉTÉTIQUE

par Rachel Beaudoin, B. Sc.

En octobre dernier, tandis que tout à leur allégresse les diverses facultés de l'Université de Montréal prenaient bruyamment possession du magnifique local du Mont-Royal, un nouveau venu s'ajoutait à cette grande famille!

L'Institut de Nutrition et de Diététique, enfant privilégié des dieux, voyait le jour sous les auspices les plus favorables! La Faculté de Médecine rendait possible sa venue en l'admettant officiellement dans ses cadres, et toutes les autres facultés lui faisaient un accueil non moins bienveillant, non moins empressé.

Le nouvel Institut n'en est qu'à ses premiers pas, mais déjà il attire l'attention, les sympathies, et peu à peu élabore ses plans, car il a bien envie de vivre! En terre québécoise, sa venue soudaine lui donne peut-être un peu figure d'intrus, il est le tout premier du genre et tous ne connaissent pas sa raison d'être; il lui faut vivre un peu, avant de s'imposer par ses réalisations. Cependant, s'il a tellement d'assurance, c'est qu'il se sent nécessaire, qu'il se sait inconsciemment désiré depuis longtemps! Sur ce continent, sa généalogie remonte au siècle dernier, et nous reporte aux universités américaines du *Middle West* où ses bisaïeux ont pris racine sur les campus de l'agriculture de certaines grandes universités, comme l'Université du Minnesota, pour n'en mentionner qu'une. Plus près de nous, l'Université McGill, avec son collègue d'agriculture et son collègue de *Household Science*, à MacDonald Québec, est un autre exemple. D'autre part, aux universités de Californie, de Chicago, de Toronto, on a reconnu cette spécialisation en nutrition et diététique en l'associant à la Faculté des Sciences. A l'Université Cornell, Ithaca, N.Y. l'institut de jadis est devenu une faculté: *Faculty of House Economics*.

L'Institut de Nutrition et de Diététique de l'Université de Montréal est cependant plus moderne que ses frères anglo-canadiens ou américains, par son affiliation à la Faculté de Médecine et son association très intime à la Faculté des Sciences. Sa venue reflète bien les besoins de l'heure que nous vivons. Il y a un siècle, on se réveillait à la

nécessité de former une élite de jeunes filles averties des problèmes de la tenue de la maison, de son administration, et devenues compétentes dans l'art technique élaboré, dans la préparation des aliments, dans la coupe et la confection des vêtements. Les temps changeant, les besoins peu à peu ont aussi changé. Tous ces collèges américains ou anglo-canadiens, ont constaté ces changements dans la vie matérielle de nos populations urbaines ou rurales et ont modifié leurs programmes, de telle sorte qu'à date ils reconnaissent de plus en plus l'importance primordiale d'une préparation scientifique sérieuse, base de l'étude de la science de la nutrition.

Notre nouvel Institut, apparenté aussi étroitement aux facultés de la Médecine et des Sciences, ne peut être mieux favorisé pour pourvoir nos jeunes filles de cette préparation scientifique et pratique en nutrition et diététique. C'est à cette fin, que la première année de notre cours de quatre ans est spécialement consacrée aux sciences de base, physique, chimie, biologie et mathématiques. En deuxième année, les principes élémentaires de la nutrition et de la préparation des aliments figurent au programme, mais renforcés par une extension des études de chimie organique élémentaire, physiologie et de biologie. En ces deux premières années, des données fondamentales en arts décoratifs, histoire du meuble, du costume, des textiles, coupe et confection, chimie textile, sont aussi au

265, rue Ste-Catherine est
Tél. L.A. 6703—Montréal

Tait-Favreau, Ltée
LORENZO FAVREAU, o. o. d.
Président-Propriétaire

**Examen de la vue
Verres Correcteurs**

et assistants
Optométristes - Opticiens
"Bacheliers en Optométrie"

6890 rue St-Hubert
Tél. CA. 9344
MONTREAL

L'ACTION UNIVERSITAIRE

programme, données fondamentales qui pourront plus tard être élargies par celles qui se découvriraient des aptitudes spéciales. En troisième et quatrième année, les cours de chimie biologique préparent les étudiantes à approfondir l'étude de la nutrition et de la diététique. De même les différents cours de laboratoire qui leur sont donnés en cuisine pratique, cuisine expérimentale, cuisine de quantité, en font de véritables cordons bleus. Ces quatre années terminées, les étudiantes de l'Institut, deviennent bachelières ès sciences, spécialisées en nutrition. Ce programme d'études rencontrant les exigences des associations canadiennes et américaines de diététique, les étudiantes pourront, afin de devenir diététiciennes diplômées, être admises à un internat de huit mois en diététique dans les hôpitaux reconnus par ces associations, comme l'Hôpital Général, le Royal Victoria, à Montréal, l'Hôpital civique, à Ottawa.

Par son Institut, l'Université de Montréal ouvre donc la voie à une foule de carrières professionnelles en nutrition et diététique, carrières jusqu'ici fermées aux Canadiennes françaises faute d'une formation scientifique suffisante dans ce domaine. Toute jeune fille déjà porteuse du diplôme Lettres-Sciences et témoignant d'aptitudes spéciales en sciences, trouvera donc maintenant dans ce cours spécialisé la possibilité d'une carrière bien féminine, lucrative et éminemment bienfaisante au point de vue social.

Le champ d'action est vaste, il ne manque que des ouvrières préparées à la tâche à accomplir, c'est-à-dire: continuer dans les cliniques, dans les

laboratoires de recherches et d'analyses l'étude de problèmes alimentaires vitaux; faire connaître mieux et plus cette science par l'enseignement régulier, enseignement dans nos couvents, dans nos écoles; vulgariser cet enseignement par des conférences, des démonstrations, des campagnes qu'organisent les gouvernements provincial et fédéral par les ministères respectifs de l'agriculture, de la santé, du commerce; faire bénéficier notre population en général de son application rationnelle dans les restaurants, les hôtels, les cafétérias, les hôpitaux; promouvoir le travail d'éducation sociale de l'acheteur, du consommateur, en fournissant en grand nombre, aux manufacturiers de produits alimentaires, des expertes consciencieuses pour leurs laboratoires d'analyse, de recherche, d'annonce.

Ce sont ces besoins vitaux multiples, ressentis depuis longtemps, mais devenus plus pressants aux heures graves que nous traversons, heures qui nous ont fait prendre conscience d'une santé nationale déficiente, qui ont décidé l'Université de Montréal, par sa Faculté de Médecine, à donner l'essor à un Institut de Nutrition et Diététique.

Notre Institut en est à ses premiers pas mais sous la direction éclairée d'une nutritionniste experte comme Docteur M. D. Smith, Ph. D., anciennement de l'Université de Toronto, et dans les conditions idéales qu'on lui fait au Mont-Royal, il sera vite l'enfant prodige dont aura droit de s'enorgueillir notre Université de Montréal.

R. Beaudoin, B. Sc. (Cornell Un.)
Assistant professeur.

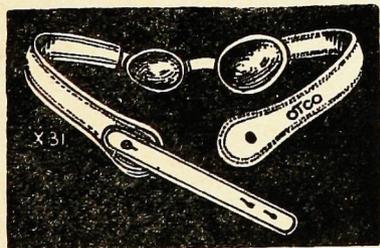
Hommages du

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Hommages du

SERVICE DE LA SANTÉ
DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

Dr Ad. Groulx, directeur



Inguinale indirecte
Scrotale - Fémorale
Ombilicale - Ventrale
Inguinale directe

Nos spécialistes possèdent les connaissances particulières requises pour un ajustement exact des ceintures adaptables aux diverses hernies.

Ajustement, par des experts des deux sexes, dans notre studio ou à domicile, sans frais supplémentaire.

Pharmacie LEDUC

1416 RUE BLEURY - TÉL. LA. 3196

Visitez notre nouvelle succursale angle Maplewood et Bellingham, près du nouvel édifice de l'Université.

Dons à la Bibliothèque

Le Dr Eugène St-Jacques a fait don à la Bibliothèque centrale des volumes dont la liste suit:

René Bazin, "Pie X".

P. Belouino, "La Femme".

Gaétan Bernoville, "Lourdes".

Louis Bertrand, "Le Mirage Oriental".

Henry Bordeaux, "Paysages Romanesques des Alpes".

Mgr C.-P. Choquette, Chan. P.D.

"Une Mission Astronomique en Norvège".

H. de Balzac, "Les Contes Drolatiques".

Edouard Desjardins, "Initiation au Devoir".

Georges Duhamel, "Scènes de la Vie Future".

Charles Le Goffic, "La Payse".

Frédéric Masson, "Napoléon à Sainte-Hélène".

Arthur Meyer, "Ce que mes yeux ont vu".

Paul Morand, "Magie Noire".

Mlle M.V. (Traduction) "Presque une Femme".

Frédéric Passy, "Entre Mère et Fille".

Salvador de Madariaga, "Anglais, Français, Espagnols".

Charles Sainte-Foi, "Le Livre de Peuples et des Rois".

Docteur Surbled, "La Vie de Jeune Fille" — "L'Amour sain".

Paul Tuffrau, "La Légende de Guillaume d'Orange".

La Petite Illustration

René Arnaud, "Trois Pages d'Histoire".

Saint-Georges de Bouhélier, "Le Sang de Danton".

John Buchan, "Memory Hold-The-Door".

Virginia S. Cowles, "Looking For Trouble".

A.J. Cronin, "The Keys of the Kingdom".

Peter Fleming, "News from Tartary".

James Cardinal Gibbons, "The Faith of our Fathers".

Sven Hedin, "My Life as an Explorer".

René Kraus, "The Men Around Churchill".

Franklin Davey McDowell, "The Champlain Road".

Douglas Reed, "Insanity Fair".

Philip Thornton, "The Voice of Atlas".

* * *

Monsieur Gustave Lanctôt, sous-ministre aux Archives publiques du Canada, a fait don à la bibliothèque d'un certain nombre de cartes historiques qui proviennent de sa bibliothèque personnelle, et de plusieurs volumes des cadastres seigneuriaux; ces derniers nous sont donnés par les Archives publiques.

Nos remerciements aux généreux donateurs.

Pour votre

Laboratoire

APPAREILS

VERRERIE

REACTIFS

••

Adressez-vous à

Canadian Laboratory
Supplies, Limited

403, ouest. ST. PAUL,
MONTREAL, QUEBEC

ROUGIER FRÈRES
Produits Pharmaceutiques Spécialisés
350, RUE LE MOYNE
MONTREAL

L'ACTION UNIVERSITAIRE

PEDAGOGIE TRADITIONNELLE,

PEDAGOGIE NOUVELLE

par *André La Rivière*

Au cours de nos études, nous avons souvent l'occasion de rencontrer de vieux maîtres qui essayent de nous convaincre de la supériorité de la pédagogie classique sur la pédagogie nouvelle basée sur la psychologie de l'enfant. Aujourd'hui, en nous plaçant sur le plan objectif, nous essaierons de dresser le bilan des erreurs et des bienfaits de la pédagogie classique ou traditionnelle.

Nous reprochons volontiers aux défenseurs des anciennes conceptions en matière d'éducation de n'avoir pas su découvrir et interpréter les lois de la psychologie infantine. Pour eux, l'enfant était un adulte de type réduit; le but de l'éducation leur paraissait donc comme devant consister essentiellement à enseigner à l'enfant les connaissances reconnues nécessaires aux adultes. L'école devait apprendre à l'élève autant que possible, et même aussitôt que possible, tout ce qu'un homme doit savoir.

L'ancienne pédagogie ne se préoccupait peu ou point des préférences et des désirs de l'enfant. Elle considérait comme indispensable l'emploi de la contrainte dans l'enseignement. Qu'on se rappelle les protestations de Montaigne contre les méthodes employées dans les geôles de la jeunesse captive, pour remplir l'esprit d'un savoir indigeste, au lieu de s'attacher à la culture des fonctions intellectuelles. N'est-ce pas le même Montaigne qui affirmait qu'il vaut mieux "avoir la tête bien faite que bien pleine" et que "savoir par coeur n'est pas savoir"?

Aussi, pendant trop longtemps, en dépit des efforts de Montaigne, de Rousseau qui, dans l'*Emile*, a réclamé de manière pressante qu'on "laisse mûrir l'enfance dans les enfants" et qu'on les traite selon leur nature propre et selon leur âge, l'ignorance des lois de la psychologie de l'enfant a rendu les éducateurs maladroits et profondément injustes. De fâcheux errements ont eu de déplorables conséquences et l'on peut affirmer que certains esprits qui se sont révélés médiocres eussent pu devenir beaucoup plus brillants si leurs dispositions natives, au lieu d'être comprimées, avaient reçu l'initiation et l'impulsion nécessaires.

Cependant, il serait excessif de condamner tout ce qui a été tenté jusqu'à présent dans le domaine de la pédagogie.

Les novateurs qui prétendent construire un système d'éducation supérieur aux conceptions qui ont prévalu jusqu'ici, perdent de vue que la formation de l'individu ne dépend pas uniquement des méthodes qu'on applique à son développement intellectuel et moral. Cette formation est aussi conditionnée par ses aptitudes personnelles, par les dons qui lui sont propres. Elle l'est encore par l'action plus ou moins profonde de l'éducateur sur son sujet. Il est incontestable que des maîtres qui n'avaient pas reçu les enseignements de savants techniciens des méthodes pédagogiques, ne s'en sont pas moins révélés d'excellents éducateurs. Le bon sens, l'expérience des choses humaines ont suppléé chez eux à l'absence de préparation spéciale. "Ce qu'il importe en effet, dans l'oeuvre éducative, c'est la personne de l'éducateur beaucoup plus que les procédés qu'il utilise et qu'il enseigne." Toutefois, les éducateurs-nés sont assez rares. Il serait donc illusoire de se fier aux dons exceptionnels de ceux qui sont éducateurs par profession. Il serait aussi vain de vouloir construire une pédagogie nouvelle qui soit en contradiction totale avec les méthodes pratiquées jusqu'ici. Ces dernières ont été à l'encontre des fins véritables de l'éducation parce qu'elles n'ont tenu compte, ni de la physiologie, ni de la psychologie de l'enfant. Les expériences pédagogiques du passé n'ont cependant pas toutes été sans valeur. La vérité est peut-être dans une formule qui conciliera les résultats de ces expériences, en ce qu'elles ont pu avoir d'heureux, avec la possibilité d'améliorer les pratiques éducatives, grâce à une connaissance plus approfondie et plus sûre de la nature infantine.

Téléphone :
L'Ancaster 9013

No 907
Boulevard Saint-Laurent
Montréal

Georges Moquin

MERCERIE

CHAUSSURES
VETEMENTS

CHAPEAUX

Cette ignorance de la psychologie de l'enfant a été dans le passé et est encore aujourd'hui la conséquence des erreurs imputables à la pédagogie traditionnelle. La véritable éducation nouvelle consiste à aller tout d'abord à la découverte de l'enfant. C'est qu'en effet, sa pensée n'est pas simplement, comme on l'a cru trop longtemps, la même que celle de l'adulte, mais ramenée à la mesure de sa taille et de son développement intellectuel. Les réactions de l'enfant devant les êtres et les choses, en présence des phénomènes qui retiennent son attention, sont souvent très différentes de celles de l'homme fait. "L'esprit de l'enfant est pratiquement inconnu des adultes" dit Madame de Montessori. C'est à cette méconnaissance qu'il faut attribuer les causes de résistance rencontrées chez certains enfants et mises à tort sur le compte de la mauvaise volonté ou d'entêtements fâcheux.

Il faut donc nous pencher attentivement sur la psychologie de l'écolier et considérer la salle de classe comme un véritable laboratoire. Et c'est non seulement la psychologie de l'enfant, en général, qu'il importe de connaître, mais celle de chaque écolier en particulier, si nous voulons agir efficacement sur lui, en favorisant le développement de ses aptitudes personnelles, de ses goûts; en s'efforçant de combattre victorieusement les tendances fâcheuses que sa nature pourrait receler.

Faute de connaître ce que Madame de Montessori appelle le "profil psychologique de l'écolier", un professeur éminent peut se révéler fort mauvais éducateur. Or, pour bien connaître un enfant, il faut observer attentivement toutes les manifestations de son activité, lorsque celle-ci s'exerce en toute liberté. Savoir respecter la personnalité de l'enfant, telle est une des caractéristiques de l'éducation nouvelle. Car, élever un enfant, ce n'est pas imposer à son activité des modalités jugées conformes à un idéal conçu par les adultes; ce n'est pas modeler son esprit et son caractère en fonction de règles sociales admises; c'est favoriser l'heureux épanouissement de son être, c'est aider l'ascension

de cet être vers une formation aussi parfaite que possible, compte tenu de ses aptitudes naturelles. C'est la raison pour laquelle les pionniers de l'éducation nouvelle estiment que notre devoir est d'adopter l'école à l'enfant, ce qui conduit nécessairement à individualiser l'enseignement, à pratiquer les méthodes qui suscitent et soutiennent l'exercice d'une activité vraiment personnelle de l'écolier, propre à lui permettre de prendre conscience de ses ressources et à les accroître.

* * *

Cette conception du rôle de l'éducateur est évidemment opposée aux principes de l'ancienne pédagogie. Celle-ci se préoccupe exclusivement de ce qu'il importe à l'homme de savoir sans rechercher si l'enfant était en mesure d'assimiler les connaissances qu'on lui versait "comme un entonnoir". Au contraire proclament avec force, Madame de Montessori, John Dewey et leurs disciples dans "les écoles de demain", l'éducation de l'enfant devra être presque entièrement l'oeuvre de l'enfant lui-même. Croyons donc une bonne fois, écrit Dewey, que satisfaire aux besoins actuels de l'enfant est largement suffisant pour occuper notre temps et le sien, que c'est la meilleure façon de préparer son éducation future.

Partant de ce principe fondamental, il faut donc que l'enfant se manifeste spontanément. Nous devons renoncer à lui imposer ou mieux à lui offrir ce qui lui est absolument indifférent, ce qu'il ne commence pas à chercher lui-même, ce qui n'est pas chez lui l'objet d'un désir grandissant. C'est en application de ce principe que Mme de Montessori recommande de créer à l'école une ambiance où l'enfant trouvera des motifs d'activités, dans laquelle il pourra faire preuve d'initiative, tenter ses expériences personnelles.

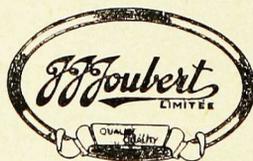
La préparation de cette ambiance est la préoccupation de la pédagogie nouvelle. Il convient de fournir à l'enfant un matériel qui lui permettra de choisir son mode d'activité, d'ouvrir lui-même

La Banque Canadienne Nationale

est la banque du public aussi bien que la banque des hommes d'affaires.

Le gérant de succursale se tient à votre entière disposition, qu'il s'agisse de dépôts, d'emprunts personnels, de remises, de recouvrements ou de toute question d'ordre financier au sujet de laquelle vous désiriez le consulter.

Actif, plus de \$180,000,000.
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal



Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

la voie à ses découvertes, d'assimiler des connaissances. Dans les écoles montessoriennes, le matériel est vraiment une substitution au maître enseignant et il enseigne d'une manière individuelle et intime.

Aucun élève, selon Dewey, ne peut être obligé de participer à un travail qui ne l'attire pas. Il est libre d'agir à sa guise tant qu'il ne gêne pas les autres.

Dans les écoles nouvelles, l'enfant lui-même choisit son programme. Le maître n'impose à l'élève aucune tâche déterminée. C'est dans cet esprit, qui procède fidèlement de la méthode montessorienne qu'a été conçue en France la nouvelle pédagogie des écoles maternelles. Mais, selon Mme de Montessori elle-même, les mêmes principes sont applicables à tous les degrés de l'enseignement. Des expériences tentées en Angleterre, en Allemagne, ont convaincu certains pédagogues que des enfants livrés à eux-mêmes ont su s'organiser pour résoudre efficacement le problème de leur développement intellectuel. Ils apprennent à aimer le travail; ils apportent à leurs occupations une attention, une ardeur dont on ne les aurait pas cru capables et leurs progrès sont souvent étonnants. Ce sont là des constatations qui étayaient sérieusement les affirmations de Mme de Montessori.

Cependant, si l'on doit admettre que le meilleur système d'éducation est celui qui s'inspire du respect de la personnalité de chaque élève, cela n'implique pas nécessairement une adhésion sans réserve aux pratiques pédagogiques que proposent les théories de l'éducation nouvelle. Si le principe s'affirme indiscutable, il n'en est peut-être pas ainsi de certaines applications.

Une méthode qui laisse à l'enfant une grande liberté peut donner d'excellents résultats dans les écoles maternelles dont les programmes sont très souples et où les enfants n'ont pas d'examens à préparer. En peut-il être ainsi dans les classes à examens?

N'est-il pas à prévoir par ailleurs, que certaines disciplines risqueraient d'être sacrifiées, tout au moins négligées, au bénéfice d'exercices utiles peut-

être mais moins nécessairement indiqués par l'étude des programmes?

L'enfant est-il vraiment capable de découvrir "seul" les vérités fondamentales qu'il lui importe de connaître; d'acquérir "seul" les connaissances qu'il lui seront nécessaires, quelles que soient la variété et perfection du matériel mis à sa disposition? Mme de Montessori et ses disciples l'affirment. Mais encore.

Quel matériel est susceptible de remplacer le maître pour l'étude des notions grammaticales ou historiques par exemple? En réalité, l'enfant ne peut se passer du secours de l'adulte, l'écolier ne peut se passer de l'aide du maître. La tâche de ce dernier comporte nécessairement la défense contre la passivité possible du disciple, contre ses caprices et sa paresse, et aussi contre les erreurs possibles de son ignorance et de son inexpérience.

En définitive, nous sommes amenés à reconnaître que certains reproches dirigés contre les anciennes méthodes d'éducation sont parfaitement fondés. Nous devons constater que l'éducation de l'enfant n'est pas exclusivement notre oeuvre et admettre qu'elle doit être aussi en partie la sienne. C'est en cela que consiste la valeur fondamentale du principe de l'école nouvelle. Dans "les écoles de demain", il devra être largement fait appel à l'intérêt pour provoquer la libre activité de l'enfant, sans ruses, sans artifices, sans chercher à transformer en amusement des tâches sérieuses qui seront empruntées à la vie réelle. Mais en même temps on ne perdra pas de vue que l'enfant a le désir de ne plus être enfant et que, pour atteindre cette fin, il a parfaitement conscience de la nécessité où il se trouve de recourir à l'intervention et à l'aide du maître. L'élève sera à la fois autodidacte et disciple. Telle doit être, semble-t-il, la formule qui conciliera les principes de la pédagogie traditionnelle avec ceux de la pédagogie nouvelle.

André LA RIVIERE,

étudiant aux Instituts de Psychologie
et de Pédagogie.



MARquette 9473*

• POUR VOTRE PROTECTION
EXIGEZ L'AUTHENTIQUE

Dent-Acryl

DEPÔT DENTAIRE DE MONTRÉAL LIMITÉE

934 EST, RUE STE-CATHERINE ● EDIFICE BANQUE D'ÉPARGNE ● Suite 205 ● MONTREAL
SUCCURSALE ● 299 BLVD CHAREST ● QUEBEC ● Téléphone 3-0613

A PROPOS DE QUELQUES LIVRES

Echos du IIIe Centenaire de Montréal

Les fêtes qui se sont déroulées dans notre ville l'an dernier ont provoqué la publication d'un grand nombre de livres et d'articles de journaux et de revues. La Commission du IIIe Centenaire a eu l'heureuse idée d'éditer un volume donnant le compte-rendu des diverses manifestations civiles et religieuses et le sommaire des discours officiels prononcés dans différentes circonstances. Cet ouvrage¹ contient en appendice la liste des volumes et articles publiés, ce qui, en soi, constitue une excellente bibliographie qui sera très utile aux historiens de notre cité. La rédaction de cet ouvrage a été assumée par M. Jean-Paul Héroux, secrétaire de la Commission du IIIe Centenaire.

Nous voudrions signaler tout particulièrement deux volumes qui ont été publiés récemment. C'est d'abord *Moisson de Ville-Marie*² par Mgr Olivier Maurault. Ce recueil, qui contient la plupart des articles, discours ou conférences donnés au cours de 1942 à l'occasion du IIIe Centenaire de Montréal, est destiné, selon l'intention de l'auteur, à "réunir en faisceau des études qui, dispersées dans les revues et les journaux, seraient restées inaccessibles, et donc inutiles".

Ces études sont toutes très intéressantes, chacun sait que Mgr Maurault est un spécialiste de la grande et de la petite histoire de Montréal à laquelle d'ailleurs l'Ordre des Sulpiciens a été si intimement mêlé. Parmi toutes ces études pourtant nous voudrions signaler en particulier à l'attention des lecteurs celle intitulée: "Montréal intellectuel" qui est un tableau à grands traits de la création et du développement dans notre ville des maisons d'enseignement, des sociétés savantes ou littéraires et des courants intellectuels qui en émanent. On y trouvera donc retracés les débuts pénibles du Séminaire, de l'école de la Congrégation, de l'Université, en même temps qu'on y retrouvera la figure des précurseurs, de ceux qui, en dépit de toutes les difficultés, se consacrèrent à instituer une tradition littéraire et scientifique à Montréal. Le chapitre se termine par une nomenclature des écrivains montréalais du XIXe siècle et de l'époque contemporaine qui se sont illustrés dans le domaine

¹ Troisième Centenaire, édité par la Commission du IIIe Centenaire, Montréal, 1943.

² *Moisson de Ville-Marie*, par Mgr Olivier Maurault, P.D., P.S.S., Recteur de l'Université de Montréal, Président de la Société Historique de Montréal, Editions Fides, Montréal, 1943.

de l'histoire, de la littérature, poésie et théâtre, de la sociologie et du journalisme. Une place est également réservée à l'activité artistique de nos concitoyens, sculpteurs et peintres tant chez les Canadiens-français que chez les Canadiens-anglais.

Après avoir fait cette rapide revue Mgr Maurault conclut: "... Il est encore permis de se demander si Montréal est une ville intellectuelle? Pour ma part, je réponds *non*, malgré les preuves que j'ai données d'une certaine activité. Une ville intellectuelle est une ville qui lit; or Montréal ne lit pas assez. ... Une ville intellectuelle est une ville qui écrit. Montréal n'écrit pas comme elle le devrait, quand on songe que sa population a dépassé le million. Reconnaissons cependant qu'elle attire vers elle, de plus en plus, les écrivains de la province et qu'elle recèle une élite cultivée, qui grandit constamment. Elle est un levain. Demain lèvera la pâte." Daigne le Ciel exaucer ce vœu!

* * *

Notre camarade, Jean Bruchési, auteur de plusieurs ouvrages historiques, n'avait, lui aussi, qu'à puiser dans ses travaux antérieurs pour tresser au front de Ville-Marie une guirlande d'hommages à l'occasion du Troisième Centenaire. C'est ce qu'il a fait en publiant: *De Ville-Marie à Montréal*³.

³ *De Ville-Marie à Montréal*, par Jean Bruchési, Editions de l'Arbre, Montréal, 1943.

Wilson et Lafleur (limitée)

Littérature — Histoire
Droit — Médecine

10 ouest, rue Saint-Jacques

MONTREAL

C'EST LE TEMPS DE LIRE

LE DEVOIR

DE LE FAIRE LIRE...

Le "Devoir" fournit les indications les plus précises, les plus abondantes possible sur les événements contemporains. Il donne son avis avec toute franchise:

Lisez le "Devoir" et faites-le lire. — 3 sous le no.

Par la poste, en dehors de Montréal et de sa banlieue, \$6.00 par année. Aux Etats-Unis \$8.00; dans les autres pays, \$10.00.

Adressez toute la correspondance au "Devoir", Service du tirage, 430, rue Notre-Dame (est), à Montréal, Canada.

Nous avons là une esquisse qui suit les points saillants de l'histoire de notre ville au cours des trois siècles de son existence. La plume de l'écrivain se change parfois en stylet de graveur pour accentuer certains traits, mettre en relief le pittoresque de certains tableaux ou les moeurs des Montréalistes et de leurs compagnes.

Parfois encore, le stylet s'enfonce un peu plus, la phrase devient mordante, l'épigramme est à peine voilé et n'était la réserve qui s'impose lorsqu'on écrit pour célébrer une fête, le ton friserait parfois la philippique, mais ce n'est qu'à l'occasion de quelques incidents violents au sujet desquels il est bien difficile de ne pas prendre parti.

Le livre de Bruchési est d'une lecture agréable; il nous conduit facilement à travers ces trois siècles d'histoire et nous permet de mesurer le progrès accompli par notre Métropole depuis les jours lointains où "les rues, toujours étroites, sombres et sales..." s'éclairaient à la lampe à huile.

Au service de nos écrivains¹

par R.P. Léandre Poirier, O.F.M.

Sous une forme condensée, claire et méthodique, voici un manuel contenant l'essentiel des "directives pratiques pour publications". Peut-être, entraîné par une déformation professionnelle, suis-je tenté de trouver que ce petit livre constitue une des plus importantes contributions aux Lettres canadiennes, mais quiconque aura la curiosité de le feuilleter se rendra compte des innombrables services qu'il peut rendre aux écrivains, aux compositeurs, aux directeurs de revues et à tous ceux — et ils sont très nombreux — qui, à un moment donné, ont à faire imprimer des textes.

Le R.P. Poirier a codifié les règlements de l'imprimé français, et indiqué, en même temps, des renseignements précieux sur la manière d'annoter les manuscrits, de régler la ponctuation, d'employer les abréviations et sigles usuels, d'utiliser les ressources de la typographie pour donner aux textes leur pleine valeur, de faire la rédaction des citations et des références bibliographiques.

Non, vraiment, je n'exagère pas, *Au service de nos écrivains* est un document qu'il faut avoir constamment à portée de la main, comme un dictionnaire, dès que l'on a l'occasion de publier ou même simplement d'écrire des textes. Il faut féliciter l'auteur de la probité qu'il a apportée à son travail et de l'avoir mis ainsi "au service de nos écrivains".

Raymond Tanghe

¹ Editions "Culture" 33 rue de l'Alverne, Québec.

Racisme, Antisémitisme, Antichristianisme¹

par John M. Oesterreicher

C'est un livre à onze chapitres. L'auteur ne fait parfois que redire ce que d'autres en ont déjà écrit, entre autres "un prêtre catholique mexicain", dans un livre paru il y a quatre ou cinq ans et dont le titre est *L'Eglise Catholique et le racisme allemand*. Quand même, M. Oesterreicher ne manque pas de vues entièrement neuves à l'égard de la signification religieuse, morale et politique de l'antisémitisme.

Voici la question à étudier: les nazis, en visant la race israélite comme objet de leurs persécutions, agissent-ils au hasard? Pourquoi ont-ils respecté des races dont la dissemblance est beaucoup plus frappante? L'écrivain n'hésite point: "La folie raciste n'est qu'une révolte contre la Majesté de Dieu". Aussi, persécuter les Juifs c'est persécuter Dieu. Il rappelle l'anecdote de Frédéric le Grand qui demanda un jour à son médecin une preuve définitive de l'existence de Dieu: "Oui, Sire, les Juifs". Il y ajoute le témoignage des Saintes Ecritures: "Celui qui touche Israël touche la prunelle de Dieu". (Sach. II. 12).

Les idées de l'auteur sont mélangées à quantité de documents (Encycliques, Allocutions Pontificales, Lettres Pastorales Collectives, etc. etc.) à l'appui de ses conclusions et mettant en lumière que le programme du national-socialisme, n'a d'autre but que d'étouffer le catholicisme.

Ce livre trouvera sa place dans la bibliothèque des professeurs et des amateurs des questions sociales et politiques.

¹ Editions de la Maison Française, Inc. New York.

Les oeuvres nouvelles¹

Le second volume de cette collection renferme cinq travaux différents. J'en ai choisi deux à cause de leur allure philosophique et leur portée générale.

Qu'est-ce que l'homme? est le premier, et il porte la signature de Jacques Maritain. La conception chrétienne éternelle et les plus curieuses conceptions modernes au sujet de l'homme y sont mises en lumière. Les écrivains et les philosophes athées ont depuis quelques siècles dépouillé l'homme de sa dignité, du moment qu'ils ont essayé de le séculariser, en le poussant vers un capitalisme et un matérialisme quasi barbare.

Au passage, il parle du nazisme, la forme, d'après l'auteur, la plus grossière du déterminisme humain. Malheureusement, il ne s'arrête pas au seuil d'une doctrine philosophique plus ou moins absurde, le nazisme est devenu une religion formelle dont le dieu, bien entendu, n'est plus le Dieu du Calvaire, mais le sang.

Il faut revenir à la civilisation chrétienne, à la conception chrétienne de l'homme, qui englobe l'âme et le corps, mais sans aucune arrière-pensée. Personne ne songe à revivre le Moyen Age ni ses moeurs, personne ne nie l'importance du machinisme.

Passons maintenant au second de ces travaux: *L'inconnu chez Hitler*, étude psychologique du dictateur, par le Dr Raymond de Saussure, d'après les méthodes de la psychanalyse freudienne.

L'auteur n'en doute pas: Hitler, au cours de son séjour à Vienne, a toutes les caractéristiques du paranoïaque. Et il continue: "Tous les paranoïaques sont soumis à la réaction du tout ou rien. Dès leur enfance ils nourrissent une ambition démesurée, ils doivent occuper une situation unique. Ils ne seront satisfaits que si cette situation se réalise entièrement. . ." La défaite allemande de 1918 détermina l'avenir d'Hitler. Il ne songe qu'à la réparer, ce sera le but exclusif de sa vie. Il n'est plus le timide, il est le chef, le vainqueur. C'était le temps d'agir, la politique en était le moyen. Il sera politicien.

Pour terminer, l'auteur n'hésite pas à ranger Hitler parmi les hystériques de la conversion, dont les caractéristiques: l'absence de personnalité, un besoin obsédant de plaire à autrui, la nécessité de jouer un rôle, les poses théâtrales, coïncident bien avec celles du chef du National-socialisme. C'est donc un paranoïaque, un hystérique, un fou.

Je demande cependant: la psychoanalyse freudienne est-elle devenue tellement scientifique au point de rendre irrécusables ses diagnostics?

Francisco Javier A. Belgodere
Mexico, avril 1943.

Errata

Dans notre numéro de mars nous avons signalé l'ouvrage *Thérèse Desqueyroux*, par François Mauriac comme une réédition de la Librairie Pony. On nous prie de publier la rectification que ce volume a été édité par Les Editions Variétés. Nous nous excusons de cette erreur auprès des intéressés.

J.-O. GIROUX

Optométriste-Opticien diplômé
Membre de l'A.E.P.O. de Paris

Assisté de

MM. A. Philie, J.-A. Allaire, G. Laurier, O.O.D.
Lunetterie et verres optalmiques

Bureaux chez

Dupuis Frères
LIMITÉE

Trois rééditions Granger

La Librairie Granger vient de réimprimer des volumes qui ont connu au Canada une popularité de bon aloi. Il s'agit du volume toujours d'actualité: *L'homme, cet inconnu*, par le docteur Alexis Carrel, une des gloires de la science française; du recueil amusant pour le S.V.P. des familles qui a pour titre: *Etes-vous malin? Répondez-moi!* un petit volume qui permet d'avoir l'air fin en posant des questions les plus baroques aux amis; enfin du volume de Dale Carnegie, *Comment se faire des amis?* qui pourrait aussi s'appeler l'Art d'être heureux en répandant le bonheur autour de soi. Ces trois volumes qui ont déjà fait leurs preuves auprès du public canadien continueront certainement à s'affirmer des "best sellers" comme on dit en argot de métier.

R.T.

J. P. Lanctot, C.R.

Ant. B. Hamelin, C.R.

LANCTÔT & HAMELIN

AVOCATS

HARbour 1286* — Chambres 1008-09
132 St-Jacques Ouest MONTREAL



*Songez-vous
à organiser*

UN BAL,
UN BRIDGE,
UN BANQUET,
ou, tout simplement
UN DEJEUNER
D'AFFAIRES ?

Adressez-vous à l'HOTEL WINDSOR,
et vous y trouverez non seulement un service courtois et une cuisine variée, mais aussi des salons particuliers qui comptent parmi les mieux aménagés et les plus agréables de la ville.

Pour plus amples renseignements, téléphonez à la Direction de

L'HÔTEL
Windsor

PLateau 7181

Autres volumes reçus

Nous accusons réception des récentes publications suivantes:

De la librairie Granger Frères, Montréal.

Deviens un chef, par Jean des Vignes Rouges.

Les chansons et les heures, par Marie Noël.

L'amour humain — de l'enfance au mariage, par François Charmot.

Thérèse Neumann, par M. l'abbé C.E. Roy.

L'âme de tout apostolat, par Dom J.B. Chautard.

Précis de la doctrine sociale catholique, Ferdinand Cavallera.

La doctrine spirituelle des hommes d'action, François Charmot, S.J.

La doctrine spirituelle de Soeur Elisabeth de la Trinité, par M.M. Philipon, O.P.

La lumière sur la route, par M. l'abbé F. Charavay.

La médiation de Marie, par le rév. père François Barral, M.S.C.

Explication du Pontifical — Sermons des Retraites, par B. Gattet, p.s.s.

Sujets d'oraison, par B. Gattet, p.s.s.

Formation de la jeune fille, par Joseph Baeteman.

Des Editions de la Maison Française, New York.

La colombe de la Gestapo, par Robert Goffin.

Ecrivains français, par Jeanne Varney.

Les Fossoyeurs, par Pertinax. Tome I, Les derniers chefs de la IIIème République, Gamelin — Daladier — Reynaud. Tome II, Pétain.

De la Librairie Beauchemin

La femme pauvre, par Léon Bloy.

Des Editions de l'Action Nationale, Montréal.

Le temps est venu pour les Canadiens de mettre le holà! par François-Albert Angers.

Des Editions de L'Arbre, Montréal.

Les relations commerciales de la France, par Jean Gottmann.

Des Editions Variétés, Montréal.

Mystique d'un monde nouveau, par R.P. Le-bret, O.P.

Pour vivre en paix, par Claude de Saint-Phalle.

La Vie française, par A.D. Sertillanges.

Des Editions Fides, Montréal.

Offrande, par Jeanne L'Archevêque-Duguay.

Le comité paroissial d'Action catholique.

Bonheur et travail, par Gérard Petit, c.s.c.

La technique de l'abordage, par R.P. L. De-Coninck, s.i.

De la Librairie Pony, Limitée

Nostalgie de Paris, par Francis Carco.

MM. les médecins auront encouragé une
industrie canadienne-française en
recommandant les

Préparations
PHARMACEUTIQUES
Spécialisées

des

LABORATOIRES
DESAUTELS
LIMITÉE

MONTREAL



**MARINADES
CONFITURES
CONSERVES
MAYONNAISE**

J. JOUBERT & FILS

ST-VINCENT DE PAUL, P.Q.

J. J. Joubert

Jean Joubert

Maurice Joubert

Echos et nouvelles

Boursiers du Conseil National des Recherches

Le Conseil National des Recherches vient d'annoncer l'attribution de 65 bourses d'études pour l'année académique de 1943-44. Par suite des circonstances, le champ d'activité des Boursiers se trouve réduit comparativement à ce qu'il était il y a quelques années. La plupart feront des travaux ayant une relation avec les besoins de la guerre.

Nous publions ci-dessous la liste des boursiers de l'Université de Montréal, le domaine de leurs recherches et l'endroit où ils poursuivront leurs travaux:

A. Blain, bourse de \$650, recherches de génétique, à McGill.

G. Papineau-Couture, bourse de \$650, recherches en chimie, à McGill.

A. R. Auger, bourse de \$250, génie mécanique, à Polytechnique.

Marcel Boulet, bourse de \$250, chimie (nutrition) au Collège Macdonald.

C. E. Brunette, bourse de \$250, chimie à Polytechnique.

Francis Chadillon, bourse de \$250, chimie, à Polytechnique.

P. Labrosse, bourse de \$250, génie électrique, à Polytechnique.

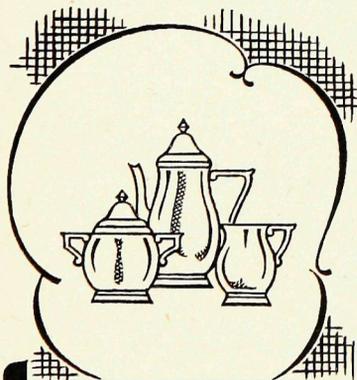
A la Faculté de Médecine

M. Lecomte de Noüy, docteur ès sciences, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes (Faculté des Sciences, Paris), a été invité par l'Institut scientifique franco-canadien à donner une série de cours sur la physico-chimie du sérum dans ses rapports avec l'immunité. Ses cours ont eu lieu dans un des amphithéâtres de l'Université de Montréal, sous les auspices de la Faculté de Médecine.

M. Lecomte de Noüy a donné une série de trois conférences publiques dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Ces conférences avaient pour titre: Le temps et la vie, l'Homme devant la science et l'Avenir de l'esprit.

Liste des membres du C.E.O.C. qui ont permuté à l'armée active ou de réserve durant mars 43.

- Cdt. BERNIER, J.
- " BERNIER, J.A.
- " BLIER, Jean, M.
- " BLONDIN, J. Albert
- " CARDINAL, Roger H.
- " CRAIG, J.A.
- R.Q.M.S. CYR, Charles
- Sgt. DAGENAIS-PERUSSE
- Cdt. DE FULVIO, Paris
- " DEFRESNE, Alban, P.
- Sdt. FOURNIER, G. L.
- Cdt. GAUTHIER, Lorenzo
- " GERVAIS, André Jean
- " GOUDREAU, Jacques
- Sdt. LAFORTUNE, Gaston M.
- Cdt. LAPLANTE, Marcel
- " LAPORTE, Paul A.
- " LARAMEE, F.-X.
- " LEROUX, Jean Paul
- " LOISELLE, Paul, H.
- " MANDEVILLE, Chas. O.
- " MENARD, L. F.
- " MURPHY, Jos. A.
- " NOISEUX, Denis, U.
- " OUELLETTE, Marcel, R.
- " OUIMET, Pierre
- " PELLETIER, Réal, L.
- L/Sgt. POTVIN, Léo Samuel
- Cdt. ROLLAND, Paul André
- " SARAULT, A.
- Sdt. SICOTTE, Luc E.
- Cdt. TURGEON, Gérard A.
- C.S.M. VILLENEUVE, Clément
- Sdt. LABELLE, J. C.



ARGENTURE DORURE

Pour la réparation
de vos argenteries,
consultez une mai-
son responsable.

32 années d'expériences
Plaqueur durant 20 ans
pour la maison HENRY
BIRKS

Appelez HA. 8775
967 boul. St-Laurent
Montréal

J. Henri Achim

Représentants de: HArbour 5374
Société Hygiénique Franco-Canadienne
Laboratoire Anglo-Canadien
Cie Chimique Rex

Les Produits Pharmaceutiques Sylvain Ltée

406 Est, rue Notre-Dame MONTREAL

Hommages de

DECHAUX FRERES

Nettoyage d'un ton plus clair

Bernardin Frères

COURTIERS EN ASSURANCES

TELEPHONE: CH. 3195 — 1285, RUE VISITATION — MONTREAL

Maurice BERNARDIN
Jean-Louis BERNARDIN
André BERNARDIN

Sous les Drapeaux

LICENCIES H.E.C. DANS LES FORCES ARMEES

Bachand, B. '38	Laferrière, G. '37
Bastien, F. '41	Laforce, L. '41
Baudouin, P. '40	Laforest, M. '42
Beaudet, J.-C. '33	Lalande, A. '39
Bélanger, P. '40	Langlois, P. '38
Bélisle, R. '38	Laurin, C. '20
Benoît, B. '40	Lavigne, W. '30
Benoît, G. '40	Leclaire, M. '38
Bernard, G. '38	Marchand, G. '40
Bertrand, P. '42	Mitchell, U. '25
Boisseau, R. '38	Mondor, M. '37
Brillant, J.-R. '42	Monier, P.-E. '38
Bussière R. '41	Pelletier, J. '39
Cadioux, B. '38	Picard, R. '32
Camaraire, C. '30	Piché, R. '42
Coderre, R. '40	Pouliot, O. '40
Cordeau, M. '41	Primeau, C. '39
Côté, B. '39	Richer, J.-P. '39
Dagenais, P. '35	Tanguay, J.-J. '40
Demers, G. '41	Tanguay, R. '41
Desrochers, M. '39	Tartre, R. '35
Dubé, R. '42	Thérien, M. '39
Duchesne, B. '41	Thuot, J. '35
Fournier, A. '36	Tremblay, B.-B. '35
Genet, G.-A. '38	Trépanier, P. '30
Girard, J. '36	Viau, P.-A. '39
Gratton, A. '29	Vincent, M. '27
Gravel, R. '38	Ward, P. '39

Prix Casgrain-Charbonneau

Comme par les années passées, la maison Casgrain Charbonneau offre un prix de \$500 à attribuer au meilleur travail — recherche ou amélioration scientifique — se rapportant à la médecine, à la pharmacie, à la dentisterie, à la chimie ou bio-chimie, ce qui comprend toute découverte médicale ou pharmaceutique, toute amélioration importante de traitement médical ou d'opération chirurgicale, toute découverte scientifique d'ordre médical.

1. Ce concours est ouvert aux diplômés de l'Université de Montréal.
2. Les travaux devront être envoyés au Recteur de l'Université, d'ici le 25 mai 1943.
3. Ces travaux devront être inédits.

Damien Boileau, Ltée

ENTREPRENEURS GENERAUX

Spécialité:

ÉDIFICES RELIGIEUX

245 McDougall Outremont CR. 4183
MONTREAL

Les relations internationales de la République d'Haïti

Nous recevons du Général Nemours, de Port-au-Prince, une charmante lettre accompagnée d'extraits d'un ouvrage historique sur les relations consulaires et diplomatiques d'Haïti avec les puissances Anglo-Saxonnes dès 1798. Haïti, comme le dit le Général Nemours, fut la première nation américaine qui entretint des relations consulaires et diplomatiques avec la République des Etats-Unis, la première nation américaine alliée aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Il peut nous paraître paradoxal, au moment où les Etats-Unis semblent avoir la haute-main sur les relations diplomatiques internationales, de relire la phrase par laquelle Toussaint Louverture assurait le président John Adams que "les Américains trouveront dans les ports de la République, à Saint-Domingue, protection et sûreté."

Nous paraîtra aussi un peu emphatique la conclusion du Général Nemours: "Depuis 1798 les drapeaux des deux plus anciennes "républiques" du Nouveau Monde ont toujours flotté, côte à côte, pour le maintien de l'Ordre et le rétablissement de la Paix." Certes il s'agit d'un pays petit en superficie mais qui est grand par le coeur; d'ailleurs, à notre époque, les bonnes volontés et les intentions pacifiques ne sont pas si abondantes qu'il faille en estimer la valeur à l'arpent.

Hommages de l'

**ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
MONTREAL**

Hommages du

**Collège des Chirurgiens-Dentistes de la
Province de Québec**

Hommages de

**Mongeau & Robert
Cie Ltée
CHARBONS
HUILES À CHAUFFAGE**

1600 est, rue Marie-Anne
AMherst 2131

**QUALITÉ & SERVICE
P.-E. PAQUETTE**

**ANGLE ST-HUBERT & DULUTH
Téléphone FRontenac 0302**

ESSENCE - HUILE A MOTEUR

GRAISSAGE-SERVICE DE BATTERIES

MISE AU POINT DU MOTEUR

Cours d'été de la Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences de l'Université de Montréal organise encore cette année des cours d'été.

Les professeurs (laïcs, religieux ou religieuses) qui n'ont guère de temps libre durant l'année scolaire trouveront dans cette initiative de la Faculté un bon moyen de mettre à profit leurs vacances pour perfectionner leur culture.

Ces cours porteront sur les matières du certificat dit de M.P.C.N. (mathématiques, physique, chimie, botanique, biologie animale, minéralogie et géologie). Ce sont les mêmes cours que pendant l'année régulière; ils peuvent donner lieu à l'obtention du certificat de M.P.C.N.

Les cours commenceront le 28 juin et se termineront le 13 août. Il y aura deux leçons théoriques chaque matin et des travaux de laboratoire dans l'après-midi, sauf le samedi qui sera entièrement libre. Ces cours sont soumis aux règlements généraux de la Faculté. On admet des élèves libres et des élèves réguliers.

On s'inscrit, entre le 15 et le 25 juin, au secrétariat de la Faculté des Sciences.

THERIEN FRERES, LIMITEE

Imprimeurs - Lithographes - Graveurs
Photo-litho

494 ouest, rue LAGAUCHETIERE - Montréal
HARBOUR *5288

Dr L. P. NELLIGAN

Résidence: 241 MacDougall Ave.
CAL. 3232 — OUTREMONT

Bureau: 4954 Ste-Catherine Est
CL. 7347 — MONTREAL

Compagnie de Biscuits STUART, Limitée

Manufacturiers de
BISCUITS et GATEAUX

Tél. CR. 2167 235 ouest, rue Laurier
MONTREAL

Fitzroy 5546-5456

Charles DURANCEAU Limitée

Entrepreneurs généraux

Bureau-Chef: 5847 Hamilton

Semaine de Pédiatrie

La semaine de pédiatrie, du 24 au 29 mai, aura lieu à l'hôpital Sainte-Justine, sous la direction du docteur Gaston Lapière, professeur titulaire de pédiatrie à l'Université de Montréal, assisté du docteur René Benoit, médecin en chef de la Crèche de la Miséricorde.

En voici le programme:

LUNDI:

Ouverture Dr Gaston LAPIERRE
L'épilepsie infantile Dr Jean SAUCIER
Les dermatoses courantes chez
l'enfant Dr C.-H. TRUDEAU

MARDI:

Le rachitisme - classification -
étiologie-traitement Dr Gaston LAPIERRE
Images radiologiques Dr L.-A. GAGNIER, fils
Tibia curva et genu valgum Dr Gaston CAISSE
Scoliose et coxa-vara Dr J.-C. FAVREAU

MERCREDI:

Lésions chirurgicales congé-
nitales du nouveau-né - dia-
gnostic - traitement Dr Edmond DUBE
Conquêtes récentes sur le
front médical Dr Willie MAJOR

JEUDI:

La séance aura lieu à la Crè-
che de la Miséricorde.
La syphilis du nourrisson Dr René BENOIT
Maladies du nouveau-né Dr Antonio LEVEILLE

VENDREDI:

Hygiène de la première en-
fance Dr Henri BARIL
Hygiène de l'âge scolaire Dr Lucien COUTU

SAMEDI:

Le problème amygdalien Dr Jean LAPOINTE
Le problème endocrinien à
l'école Dr Alcide MARTEL

Les séances auront lieu tous les matins à 9.30 heures.

A l'issue du dernier cours, samedi le 29 mai, à 11.30 heures, un déjeuner (buffet) sera servi à l'hôpital.

Le prix de l'inscription est fixé à \$3.00 et est payable dès maintenant au Directeur Médical de l'Hôpital Sainte-Justine, le docteur Edmond Dubé.

Téléphone HARBOUR 8151 *

COUVRETTE-SAURIOL, Ltée

BERNARD COUVRETTE
Président et dir.-général

EPICIERS EN GROS

50 De Bresoles

MONTREAL

J.-Art. Tremblay, sec.

J.-Ed. Jeannotte, vice-prés.

Ch.-Aug. Gascon, prés.

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES, LIMITEE

(Incorporée par charte fédérale en 1903)

LA CAISSE D'EPARGNE POUR PRETS MUTUELS

Prêts aux membres: \$8,000,000.00

SIÈGE SOCIAL, 1806 EST, RUE SAINTE-CATHERINE

Les diplômés écrivent...

La liste ci-dessous représente la compilation des seules revues que nous recevons. Il est donc possible que des lacunes s'y trouvent; nous nous excusons auprès des diplômés, auteurs d'articles dont nous n'aurions pas fait mention et serions heureux, en ce cas, de publier dans le prochain numéro les rectifications nécessaires.

La rédaction

- ANGERS (Frs-Albert): "Le temps est venu pour les Canadiens de mettre le holà". **L'Action nationale**, avril 1943.
- ARES (Richard): "Notre question nationale". **L'Action nationale**, avril 1943.
- BOURGOIN (Louis): "Histoire des sciences et de leurs applications". **Technique**, mars 1943.
- BROUILLETTE (Benoît): "Témoignages d'estime". **Bulletin des Sociétés de Géographie de Québec et de Montréal**, mars 1943.
- CADIEUX (Marcel) — TREMBLAY (Paul): "Démocratie canadienne". **Revue Trimestrielle Canadienne**, mars 1943.
- CAUCHON (Roland): "Chirurgie endo-urétrale". **L'Union Médicale du Canada**, avril 1943.
- CHARTIER (Mgr E.): "Essai de syntaxe logique des propositions grecques au mode personnel". **L'enseignement secondaire au Canada**, avril 1943.
- DELORME (Jean): "La fonderie". **Technique**, mars 1943.
- DUHAMEL (Roger): "Au delà de la politique". **L'école canadienne**, avril 1943.
- FORTIN (René): "Etude analytique et graphique de la poutre continue". **Revue Trimestrielle Canadienne**, mars 1943.
- FOURNIER (J.R.): "Le Saint-André d'Argenteuil agricole". **La Revue d'Oka**, mars-avril 1943.
- GOSSELIN (Gaston): "Alimentation rationnelle". **Bulletin d'Hygiène**, janvier-février 1943.
- GUENETTE (René): "Le Christ et Notre-Dame dans la liturgie". **L'école canadienne**, avril 1943.
- HEBERT (Amherst): "Prévention de la carie dentaire". **L'Action médicale**, avril 1943.
- HOULE (Jean-Pierre): "Ils ignoreront" ou "Variations sur un thème de Bainville". **L'école canadienne**, avril 1943.

- JUTRAS (Albert): "L'hôpital de l'avenir". **Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal**, janvier-février 1943.
- LANDREVILLE (J.-A.): "Prévention de la dénutrition". **L'Union Médicale du Canada**, avril 1943.
- LAPIERRE (Gaston): "Il faut manger pour vivre...". **The Journal of the Canadian Dental Association**, avril 1943.
- LAPOINTE (Gérard): "Arithmétique". **L'école canadienne**, avril 1943.
- LAURIN (Earl M.): "Traitement de la pyorrhée par électro-coagulation". **The Journal of the Canadian Dental Association**, avril 1943.
- LAVALLEE (Armand): "Vade-Mecum de pratique notariale". **La Revue du Notariat**, mars, 1943.
- LEBEL (Jean): "La nutrition chez la femme enceinte et ses conséquences". **L'Union Médicale du Canada**, avril 1943.
- LEGAULT (Jean-Paul): "Lacystite incrustée". **Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal**, janvier-février 1943.
- LETENDRE (Samuel): OLIVIER (Jacques): "Récents acquisitions sur la pathologie du cycle menstruel". **Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal**, janvier-février 1943.
- LONGTIN (Léon): "Signes pour apprécier la profondeur de l'anesthésie par inhalation". **Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal**, janvier-février 1943.
- MARIN (Albéric): "Epithélioma spino-cellulaire actinomycosiforme de la lèvre inférieure et du menton". **L'Union Médicale**, avril 1943.
- MARTEL (Antonio): "L'emploi rationnel de l'opothérapie (Les hormones sexuelles)". **Laval Médical**, avril 1943.
- MARTEL (Antonio): "Les troubles endocriniens de la puberté". **L'Union Médicale du Canada**, avril 1943.
- MATHIEU (C.-T.): "La diathermie dans les otites catarrhales chroniques". **L'Union Médicale du Canada**, avril 1943.
- MINVILLE (Esdras): "Pour former des citoyens canadiens-français". **L'enseignement secondaire au Canada**, avril 1943.
- MURRAY (Gilles): "Le commerce à Montréal". **L'Actualité Economique**, mars 1943.
- PANISSET (M.): "Les tuberculoses animales". **La Revue d'Oka**, mars-avril 1943.
- PANNETON (Philippe): "Les blessures de la face et leur réparation". **L'Union Médicale du Canada**, avril 1943.
- PANNETON (Philippe): "La naissance d'un peuple". **Bulletin des Sociétés de Géographie de Québec et de Montréal**, mars 1943.
- PEGHAIRE (Julien): "La France royale et le peuple-ment du Canada". **Revue Dominicaine**, avril 1943.

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
J.-Charles Anderson, L.I.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.
Delphis Clairoux, L.S.C., C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
PLateau 9709

Résidence:
8813 Boul. La Salle
YORK 3165

Soir:
783, St-Ferdinand
Tél. WE. 5838

PAUL EMILE SAVAGE
NOTAIRE

Bureau: EDIFICE TRAMWAYS
159, Craig O., suite 613-14 — Tél. BELair 1708

BERNARD BERNARD DENIS TREMBLAY

(CORPORATION GENERALE
de RECOUVREMENT et de CREDIT)

LICENCIÉS EN VERTU DE LA LOI
DES AGENTS DE RECOUVREMENT

RECOUVREMENTS et ACHATS
de COMPTES - GARANTIE de \$5,000.

10 ouest, RUE SAINT-JACQUES — — PLateau 3011

- PERREAULT (Antonio): "Critique des arrêts" *La Revue du Barreau de la Province de Québec*, février 1943.
- PERRAULT (Jacques): "Notions usuelles de science juridique". *L'école canadienne*, avril 1943.
- PERRON (J.): "Viandes fumées sur la ferme". *La Revue d'Oka*, mars-avril 1943.
- POIRIER (Paul): "Histoire de la syphilis en Amérique". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, janvier-février 1943.
- POULIOT (Antoine): "Anesthésie par réfrigération locale". *L'Union Médicale du Canada*, avril 1943.
- POUPART (Gérard): "Un cas d'urémie curable avec ulcère duodénal". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, janvier-février 1943.
- ROLLAND (Frère): "La méthodologie de l'anglais". *L'école canadienne*, avril 1943.
- ROUSSEAU (Jacques): "La toponymie de l'île aux Coudres". *Bulletin des Sociétés de Géographie de Québec et de Montréal*, mars 1943.
- ROUSSEAU (L.-A.): "Vocabulaire juridique". *La Revue du Barreau de la province de Québec*, février 1943.
- SIMARD (Joseph W.): "Les nappes aquifères souterraines et leur utilisation". *Revue Trimestrielle Canadienne*, mars 1943.
- WENDLING (André-V.): "L'enseignement technique de la mécanique". *Technique*, mars, 1943.

SANATORIUM PREVOST

4455 Boulevard Gouin, ouest

Cartierville

••

Traitement individuel

des affections du système nerveux

par des médecins et infirmières spécialisés

Nécrologie

Dr Eugène Prud'homme

Le docteur Eugène Prud'Homme qui, jusqu'en septembre dernier avait occupé le poste de registraire du Collège des Médecins, est décédé à l'âge de 47 ans. Originaire de Montréal il avait fait ses études classiques au Séminaire de Sherbrooke et au Collège Bourget de Rigaud. Il avait ensuite étudié la médecine à l'Université de Montréal. De 1922 à 1935 il avait pratiqué la médecine générale tout en étant attaché à l'Institut Bruchési. C'est en 1935 qu'il occupa son poste au Collège des Médecins.

Dr Joseph Labrecque

Le docteur Joseph Labrecque, dentiste de Cadillac, (Abitibi), est décédé subitement à la suite d'un accident d'automobile survenu récemment. Le docteur Labrecque avait étudié l'art dentaire à l'Université de Montréal (promotion 1916).

L'A.G.D.U.M. présente ses plus vives condoléances aux familles éprouvées.

Derniers devoirs...

—Laissez-nous vous assister dans vos derniers devoirs envers ceux qui partent. Nos conseils sont basés sur l'expérience.

Salons mortuaires — Service d'ambulance

GEO. VANDELAC

Fondé en 1890 Limitée

G. Vandelac, Jr.—Alex. Gour

••

120 est, rue Rachel, Montréal — BELAIR 1717

LACTO-BIOS

Traitement des infections intestinales pathogènes par les ferments lactiques vivants.

Chaque gramme de LACTO-BIOS contient un minimum d'un MILLIARD de bactéries lactiques VIVANTES.

Formule bactériologique :

Thermobacterium bulgaricum
Thermobacterium yoghourtii
Bacterium acidophilum
Enterococcus lactis duodenalis
Streptococcus lactis thermophilum

LABORATOIRE MAROIS

MONTRÉAL

GASTON RIVET

ASSURANCES GÉNÉRALES

LES MEILLEURS CONTRATS AUX MEILLEURS PRIX

Spécialité: Assurance contre les risques professionnels pour médecins, pharmaciens et dentistes.
Accident et maladie, feu, vol, automobile

266 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

MARQUETTE 2587

Jeunes avocats, ingénieurs ou agronomes, n'oubliez pas que la compétence seule vous permettra de vous imposer et de monter.

Inscrivez-vous à

L'École des Hautes Études Commerciales

(affiliée à l'Université de Montréal et subventionnée par le Secrétariat de la Province)

Deux années d'études, spécialement adaptées à vos besoins, vous conduiront à la **Licence en Sciences commerciales** et vous fourniront la formation économique indispensable à votre réussite.

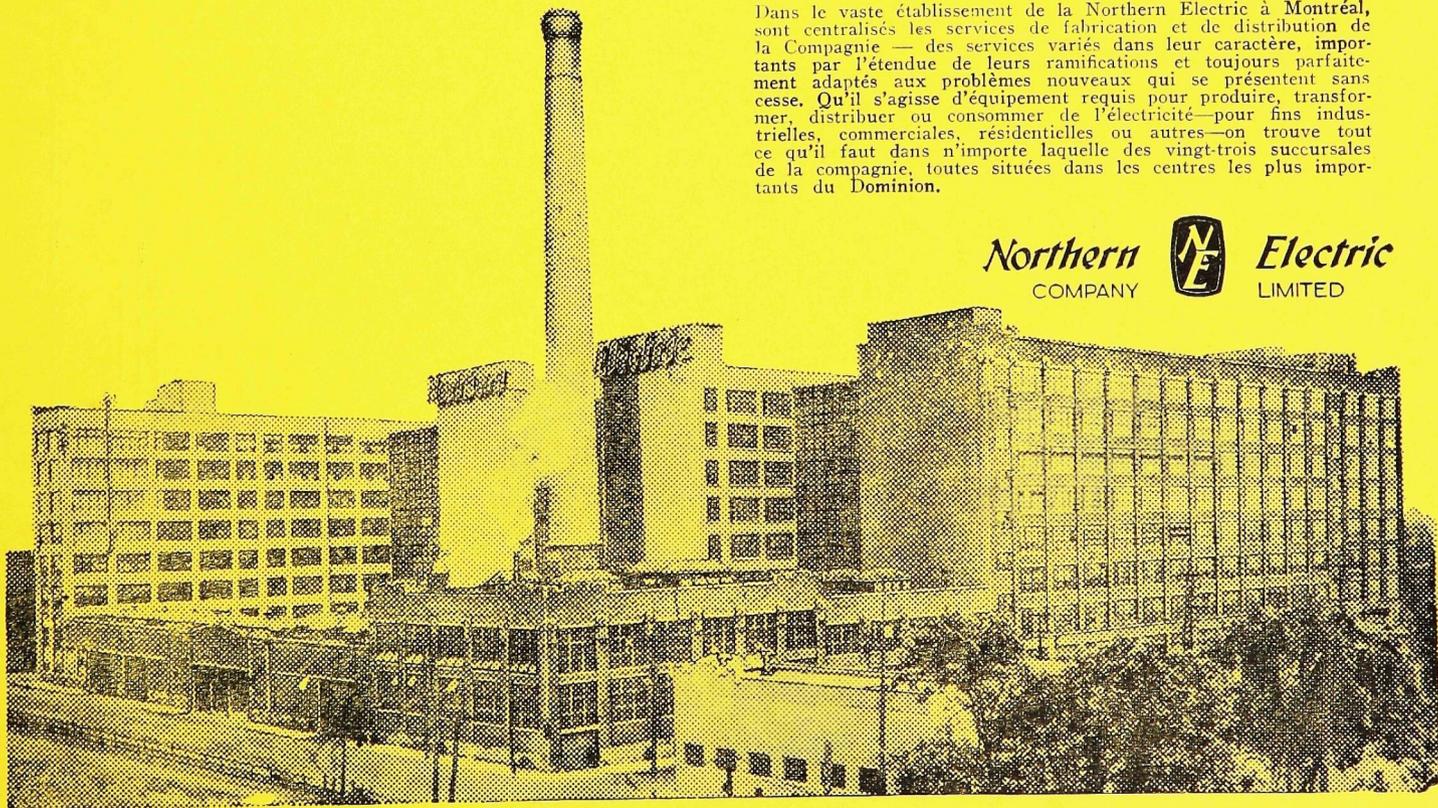
Demandez tous renseignements au Directeur

535, avenue Viger
MONTRÉAL

Un service national électrique

Dans le vaste établissement de la Northern Electric à Montréal, sont centralisés les services de fabrication et de distribution de la Compagnie — des services variés dans leur caractère, importants par l'étendue de leurs ramifications et toujours parfaitement adaptés aux problèmes nouveaux qui se présentent sans cesse. Qu'il s'agisse d'équipement requis pour produire, transformer, distribuer ou consommer de l'électricité—pour fins industrielles, commerciales, résidentielles ou autres—on trouve tout ce qu'il faut dans n'importe laquelle des vingt-trois succursales de la compagnie, toutes situées dans les centres les plus importants du Dominion.

Northern  Electric
COMPANY LIMITED



L'effort de guerre de la province de Québec se manifeste sous plusieurs formes, mais l'une des plus importantes est assurément l'essor que son gouvernement, en coopération avec les autorités fédérales, a donné à la formation technique et pratique de la jeunesse québécoise, afin de lui permettre de jouer un rôle efficace dans nos industries de guerre.

Quatre Ecoles Techniques, quatorze Ecoles d'Arts et Métiers, une Ecole d'Avionnerie et de nombreux Centres d'Orientation de la jeunesse dispensent aujourd'hui un enseignement théorique et pratique à des milliers de jeunes. Ceux-ci seront demain des ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés qui prendront leur rang dans l'armée sans cesse grandissante de nos travailleurs engagés dans la production des instruments de la Victoire vers laquelle tendent toutes nos énergies.

Fidèle à son passé de gloire et d'honneur, de travail et de ténacité, la province de Québec contribue largement à l'effort commun de tout un peuple libre — et qui veut le rester!

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

JEAN BRUCHESI
Sous-ministre

HECTOR PERRIER
Secrétaire de la Province

PHARMACIE D'ORDONNANCES

ENTIEREMENT DEVOUEE A LA PROFESSION MEDICALE

OFFICINE DE PHARMACIE

Prescriptions

HARBOUR

9185

LABORATOIRE DE BIOLOGIE

Analyses

Nous envoyons chercher vos ordonnances partout en ville — Toute commande postale reçoit une attention immédiate — Nos prix sont les plus bas possible.

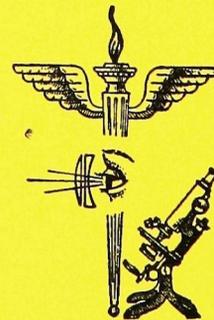


PAUL LIPPENS

B.A., B.D., B.PHM L., BA.O., O.D.

Spécialiste en Prescriptions

MONTREAL



La Pharmacie Paul Lippens située 3450 Saint-Denis, entre Sherbrooke et Carré St-Louis, est une filiale de la Pharmacie Canadienne fondée en 1910 par Léandre Lippens, optométriste-opticien et pharmacien-chimiste.

Examen de la Vue

RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE

VERRES OPHTALMIQUES

3450, Saint-Denis

PAUL LIPPENS

BACHELIER EN OPTOMETRIE

LUNETTERIE MODERNE

HARBOUR 9185